

n°4 #juin 2021

Le magazine de
la **Fédération française**
de la **sécurité privée**

#intelligence #technologies #ressources



TRANSVERSAL

Technologies et sécurité : l'union sacrée

LIBRES PROPOS

**Loi pour la sécurité
globale préservant
les libertés : ce qui
change pour la
sécurité privée**

10€

DANS L'AIR DU TEMPS

La sécurité privée s'engage auprès de la ministre du Travail pour créer 25000 emplois

GRAND TÉMOIN

Gaspard Koenig plaide pour le droit à l'anonymat

CONTRE-ENQUÊTE

La protection contre l'incendie constitue une mission essentielle de sécurité !

RASSEMBLER LA SÉCURITÉ PRIVÉE POUR UNE FILIÈRE FRANÇAISE FORTE

- Conseil en sécurité
- Enquêtes de recouvrement
- Formation
- Enquêtes privées
- Technologies numériques de sécurité
- Sécurité électronique
- Télésurveillance
- Drones de surveillance
- Cybersécurité
- Surveillance humaine
- Transports de fonds et de valeurs
- Sûreté aéroportuaire
- Sécurité événementielle
- Protection de personnes
- Sécurité à l'international
- Services internes de sécurité

Découvrez 360,
le magazine de
la sécurité
globale publié
par la FFSP



À consulter librement sur
360securite.fr

Créée en 2013, la Fédération française de la sécurité privée rassemble les organisations qui interviennent dans la sphère économique de la sécurité privée.

www.ffsp-securite.org

 [@ffspsecurite](https://twitter.com/ffspsecurite)  [linkedin.com/company/ffsp](https://www.linkedin.com/company/ffsp)



Créons de la confiance pour créer de la valeur



PAR **CLAUDE TARLET**, PRÉSIDENT DE
LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE (FFSP)

Chers amis,

Ce numéro marque le premier anniversaire du magazine 360. Il arrive également dans un contexte où la sécurité redevient un sujet de préoccupation nationale, et juste après l'aboutissement de la loi sur la sécurité globale. Il s'agit du texte le plus conséquent sur les sujets de sécurité privée depuis dix ans.

Cette loi du 25 mai 2021 comporte des avancées. Le statut pénal des personnels du champ réglementé rejoint enfin celui des agents publics, mettant fin à une insupportable différence de traitement face aux violences et menaces. De nouvelles activités sont ouvertes, avec la détection des drones et la détection d'explosifs par des chiens spécialement dressés. Mais ce texte introduit principalement de nouvelles contraintes, des contrôles plus lourds, preuve que quarante ans de régulation n'ont pas suffi à créer les conditions d'une véritable confiance.

Dans mon parcours d'entrepreneur, j'ai vu le niveau de régulation augmenter considérablement, la politique sociale se développer, et malgré cela, le niveau de rentabilité baisser jusqu'à devenir quasiment dans la surveillance humaine. Le soutien que les acteurs de la surveillance humaine ont apporté à une régulation croissante a eu un effet positif sur les volumes, mais pas sur les marges. À l'inverse,



les activités non réglementées innoveront et prospéreront.

Jusqu'où doit-on poursuivre cette spirale qui fait dire au ministre de l'Intérieur qu'« il n'y aura pas d'autre activité économique qui soit aussi régulée, grâce à ce texte de loi »? C'est une question de société et un véritable

enjeu économique, qui doit aussi interroger les responsables des activités dont la réglementation est envisagée.

C'est à nous de construire, sur la base de cet historique, des chemins de progrès. C'est à nous de construire, dans les métiers qui le nécessitent, les niveaux de qualité qui viendront structurer une offre plus créatrice de valeur. À nous aussi de poursuivre un usage éthique des nouvelles technologies de sécurité, qui sont capables du meilleur comme du pire. Nous avons besoin d'un dialogue constant et constructif avec l'État. La nomination d'un délégué ministériel unique pour l'industrie et les services de sécurité est à ce titre un progrès majeur, conforme à l'esprit de filière incarné par la FFSP depuis huit ans.

Pour conclure je vous souhaite à toutes et tous, chères lectrices et chers lecteurs de 360, un agréable été, en espérant que le déconfinement ne soit pas synonyme d'un réveil des maux de la société qui pourrait être éprouvant pour nos professionnels. Je souhaite à toutes et tous courage, chance et succès!



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Claude Tarlet

ÉDITION



360 "Le magazine de la Fédération française de la sécurité privée" est un titre appartenant à la FFSP (Fédération française de la sécurité privée)
88 avenue des Ternes, 75017 Paris
E-mail : contact@ffsp-secureite.org
Site Internet : www.ffsp-secureite.org

COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre Bouzin, Sandrine Legrand-Diez, Claude Tarlet

RÉDACTION

Rédacteur en chef : Sandrine Legrand-Diez
Tél. : 06 18 05 40 44 - E-mail : redaction@360secureite.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MAQUETTE

BAM

Contact : Annabelle Ripoll

Tél. : 06 63 57 62 26 - E-mail : maquette@360secureite.fr

Crédits photographiques : Istock

Ont collaboré à ce numéro :

Patrice Béal, Stéphanie Bergouignan, Jean-Philippe Bérillon, Philippe Blin, Pierre Bouzin, Arnaud Brouquier, Christophe Bugeaud, Jean-Christophe Chwat, Régis Cousin, Jean-Emmanuel Dery, Jean-Martin Jaspers, Luc Jouve, Gaspard Koenig, Philippe Latour, Xavier Latour, David Le Bars, Sandrine Legrand-Diez, Vincent Péru, Claude Tarlet, Jean-Baptiste Thélot.

PUBLICITÉ

Chef de publicité : Joël Bienassis
Tél. : 06 30 10 75 84 - E-mail : publicite@360secureite.fr

ABONNEMENT ET DIFFUSION

Ce magazine trimestriel est vendu par abonnement au prix de 40€ par an. Vente au numéro au prix de 10€.
Souscription et information auprès de la FFSP
Contact : Pierre Bouzin
Tél. : 06 11 33 85 57 - E-mail : diffusion@360secureite.fr

IMPRESSION

unitedprint.com France SARL
15 rue de Bruxelles
75009 Paris

ISSN : 2728-2430

Dépôt légal : à parution



3

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Sécurité globale, réalités du terrain

PAR **CLAUDE TARLET**,
PRÉSIDENT DE LA FFSP

7

ÉDITO

Kafka et/ou Orwell

PAR **SANDRINE LEGRAND-DIEZ**,
RÉDACTEUR EN CHEF

12

DANS L'AIR DU TEMPS

Nominations, tendances, innovations et enjeux : l'actualité de la sécurité globale et de ses acteurs.

8

GRAND TÉMOIN

GASPARD KOENIG

PHILOSOPHE ET ÉCRIVAIN,
PRÉSIDENT DU THINK TANK
GENERATION LIBRE

22

#enjeux

« Une sûreté aéroportuaire en bonne santé est indispensable pour permettre une reprise du secteur dans de bonnes conditions »

ENTRETIEN AVEC **JEAN-BAPTISTE THÉLOT**,
PRÉSIDENT DU SESA, SYNDICAT DES
ENTREPRISES DE SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE



15

La sécurité privée s'engage auprès de la ministre du Travail pour créer 25000 emplois

24

#libres propos

Loi pour une sécurité globale préservant les libertés : ce qui change pour la sécurité privée



Technologies et sécurité : l'union sacrée

Les technologies sont plus que jamais présentes dans les métiers de la sécurité privée. IA, hypervision, biométrie, reconnaissance faciale, etc. Quelles sont les solutions plébiscitées par les professionnels ? En quoi et comment les technologies vont-elles modifier le quotidien des agents ? Pour quels usages ? Pour répondre à ces questions, le magazine 360 a sollicité un panel d'experts incarnant les différents métiers de la filière. Regards croisés ...

52

#contre-enquête

La protection contre l'incendie constitue une mission essentielle de sécurité



ENTRETIEN AVEC
RÉGIS COUSIN,
PRÉSIDENT DE
LA FFMI

↘ 56

TROIS MOIS DE SÉCURITÉ EN EUROPE

Tour d'horizon de l'actualité sécurité en Europe

50

#la tribune du commissaire

Qu'est-ce qu'être policier en 2021 et pour les décennies à venir ?



PAR **DAVID LE BARS**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SCPN, SYNDICAT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE NATIONALE



PASSPORT IMMUNE

VACCINE REPORT



Kafka et/ou Orwell ?

PAR SANDRINE LEGRAND-DIEZ, RÉDACTEUR EN CHEF

L'été dernier, Gaspard Koenig parcourait l'Europe, de Bordeaux à Rome, sur les traces de Montaigne, à cheval, pour faire revivre l'humanisme européen.

En ce printemps en voie de déconfinement, Gaspard Koenig a accepté d'être le grand témoin de ce numéro de « 360 ». (Et j'en suis très heureuse). Dans sa tribune, il fait l'éloge de l'anonymat et s'inquiète de « devoir décliner son identité de plus en plus souvent ». Et c'est un fait : pour tout et n'importe quoi, vous devez communiquer votre nom, prénom et/ou adresse email et/ou numéro de téléphone... Bref, laisser une trace... (et pas au sens noble). Minority report n'est pas loin...

En ce printemps, la Commission européenne tente d'imposer des règles éthiques commune sur l'IA, la Belgique réfléchit sur l'usage des « robots-tueurs », et le monde s'interroge sur la mise en place d'un passeport vaccinal...

Et Gaspard Koenig de souligner que « La situation rappelle les dernières années de l'Ancien Régime : une administration surabondante, une justice incertaine, des textes illisibles. »

Un constat qui le conduit à créer un nouveau mouvement : Vie plus simple. Pourquoi ? Parce que comme le précise son créateur : « Simplifier la règle, c'est lui redonner ses lettres de noblesse, et

renouer avec le principe même de l'État de droit, à savoir que nul n'est censé ignorer la loi. » Rendez-vous sur vieplussimple.fr.

Serons-nous de futurs confinés, masqués, tracés, suivis, contraints de vivre entre Kafka et Orwell ?

Non. Il existe d'autres voies. Et je voudrais conclure avec une note d'espoir.

La « loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés » a été publiée au Journal officiel du 26 mai.

Et ce ne sont peut-être que quelques mots ou peut-être pas : cela ne vous aura sans doute pas échappé mais c'est la première fois que le mot « liberté » figure dans le titre d'une loi... sur la sécurité.

Et s'il était possible de concilier ce qui paraît – à priori – inconciliable ?

Vivre et encourager une génération libre, entrepreneur, courageuse, promouvoir et agir en faveur de la simplification (quelle qu'elle soit, à tous les niveaux), associer sécurité et liberté, ... sont autant de vœux qui paraissent réalisables. Nous en sommes – un peu, plus ou moins – les acteurs. Et j'espère vous faire partager ces sentiments car, comme le disait Joan Baez, « l'espoir est contagieux, comme le rire ».

Les deux bagues

Gaspard Koenig est libéral. Il a créé et préside GenerationLibre, un think-tank indépendant qui vise à promouvoir les libertés. Toutes les libertés. Cet été, il a traversé l'Europe, de Bordeaux à Rome, sur les traces de Montaigne, à cheval, pour faire revivre l'humanisme européen ! Il plaide pour le droit à l'anonymat. Son arme favorite : les mots. Philosophe et écrivain, Gaspard Koenig décline sa quête de liberté sous toutes les formes : recherche académique, reportage, politique publique, roman... Il est le Grand Témoin de ce numéro.

PAR GASPARD KOENIG, PHILOSOPHE ET ÉCRIVAIN, PRÉSIDENT DU THINK TANK GENERATIONLIBRE

Ne partagez-vous pas le sentiment de devoir décliner votre identité de plus en plus souvent ?

On ne peut plus acheter un billet de TER sans indiquer sa date de naissance, ni charger une application

sans ouvrir un compte à son nom. La généralisation du paiement sans contact nous oblige à laisser une trace dans la moindre boutique. Les pseudos pourraient bientôt être interdits sur les réseaux sociaux. Les caméras de reconnaissance faciale sont déjà en expérimentation dans des villes comme Nice. Demain, le « passeport sanitaire » nous imposera peut-être de montrer une carte d'identité et un code

QR au serveur avant de commander une bière.

Allons-nous un jour, comme le film dans *Minority Report*, voir dans les couloirs du métro des publicités virtuelles qui s'adressent directement à nous ?

Je m'interroge sur les conséquences anthropologiques de ce renoncement progressif à l'anonymat, sous le



« L'anonymat n'implique pas l'impunité mais permet d'assurer une neutralité morale »

GASPARD KOENIG

À propos de GenerationLibre

■ *GenerationLibre est un think tank indépendant de tout parti politique. À travers ses publications, GL poursuit trois objectifs : vivre et laisser vivre, pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte ; briser les rentes, parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi ; penser le progrès, pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.*
*@GLthinktank - www.
generationlibre.eu*



LA LIBERTÉ EST UN COMBAT

GENERATION LIBRE
THINK TANK

double effet de la surveillance gouvernementale et de l'obsession commerciale des data.

L'anonymat comme victoire de la modernité

L'anonymat n'implique pas l'impunité mais permet d'assurer une neutralité morale. Le sociologue Georg Simmel analysait l'essor de la civilisation urbaine comme une réponse à un besoin de liberté. Quitter la communauté villageoise pour se

fondre dans la foule des grandes villes représentait un défi à la fois vertigineux et enthousiasmant, bien décrit par les héros de Stendhal (Stendhal étant lui-même un nom de plume...). L'anonymat n'implique pas l'impunité mais permet d'assurer au sein de la Cité une certaine neutralité morale. On peut expérimenter des idées, des valeurs, des modes de vie sans se sentir immédiatement jugé par ses voisins, ses pairs, ses concitoyens. N'est-ce pas une victoire de la modernité ?

Personnalisation ou désindividuation ?

Plus on est nommé, reconnu, moins on existe en tant qu'individu. À l'inverse, les messages personnalisés générés par des algorithmes me semblent régressifs. Quand je vois s'afficher « bonjour Gaspard ! » sur un écran, j'ai l'impression de retomber en enfance. Car cette personnalisation est aussi une désindividuation. Plus on est nommé, reconnu, moins on existe en tant qu'individu singulier.



Un choix qui nous incombe

La technologie ne porte en elle aucune fatalité. C'est à nous de décider l'usage que nous souhaitons en faire. Grâce à des systèmes de blockchain par exemple, les paiements sans contact pourraient rester aussi anonymes qu'un billet de banque.

Aujourd'hui, il nous faut donc choisir entre deux bagues. Celle imaginée par Alain Damasio dans sa dystopie Les Furtifs, qui porte avec elle toute notre identité numérique et nous

rend intégralement traçable. Et celle de Platon, l'anneau de Gygès qui confère l'invisibilité à celui qui le porte, quitte à créer certains risques pour la collectivité.

Personnellement, mon choix est fait. Je plaide pour incorporer le droit à l'anonymat à nos libertés fondamentales.

Découvrez L'Enfer

Dans son dernier ouvrage, L'Enfer, un conte philosophique, Gaspard Koenig présente justement "l'enfer" de la sécurité absolue.

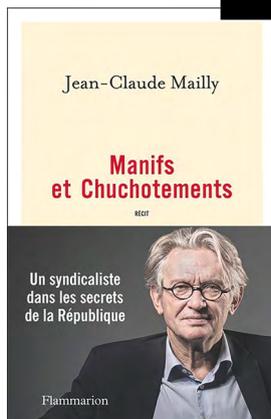
« C'est là que je réalisai toute mon erreur : je n'étais pas au paradis, mais en enfer. La torture éternelle, ce n'était pas la chaux et les pinces, mais un salon d'attente avec sièges inclinables. »

Un conte philosophique pour notre époque. Publié aux Éditions de l'Observatoire.

La technologie Blockchain : une révolution pour l'identification ?

Chaque année, 210 000 Français sont victimes de fraude à l'usurpation d'identité.

Confronté à cette explosion de la fraude, et au-delà de la mise en œuvre des moyens habituels de prévention et de répression, le ministère de l'Intérieur s'est associé à l'IRT Nanoelec (avec le CEA LETI) et à l'entreprise Thales pour apprécier les effets bénéfiques de la blockchain, qui pourrait être l'instrument de la réconciliation entre la sécurité (intégrité, authentification, confiance) et le respect de la vie privée. Celle-ci peut en effet contribuer à protéger l'identification numérique d'une personne ou d'une entreprise.



Un syndicaliste dans les secrets de la République

«Manifs et chuchotements» de Jean-Claude Mailly est paru le 5 mai.

Pendant quatorze ans, Jean-Claude Mailly a été secrétaire général de Force Ouvrière, un syndicat que l'on qualifie souvent d'auberge espagnole tant il réunit des salariés d'horizons différents. À grand renfort d'anecdotes et de scènes inédites, il nous livre ici le dessous des cartes des grands combats syndicaux, sa perception de ces hommes au pouvoir et aussi de la situation délicate du syndicalisme en France.



La Fédération française de la cybersécurité (FFCyber) rejoint la Fédération française de la sécurité privée (FFSP) pour promouvoir la filière française de la sécurité

Conscients des enjeux de souveraineté et d'emploi associés à la filière française de la sécurité, et conscients de l'importance croissante de la cybersécurité pour la sécurité des entreprises, la FFCyber et la FFSP ont décidé d'associer leurs forces.

Les points de préoccupation communs entre les enjeux de cybersécurité et les activités de sécurité « historiques » sont nombreux.

Ainsi, la FFCyber et la FFSP agiront conjointement pour favoriser les échanges entre les acteurs de la cybersécurité et l'ensemble des autres métiers de la sécurité privée, promouvoir la formation des personnels de sécurité à la cybersécurité, promouvoir le développement de systèmes électroniques de sécurité souverains, intelligents et protégés des cyberattaques, défendre la priorité aux solutions souveraines, dans les appels d'offres publics et privés.



Le SNARP, syndicat national des agents de recherches privées, a élu sa nouvelle présidente, Elie Quenet, directrice du cabinet Faralicq.

Loomis fait l'acquisition de l'activité de gestion des espèces de Swiss Post Group

Le périmètre de la transaction comprend tous les contrats significatifs, les emplois et les actifs opérationnels. Des nouveaux accords avec d'autres entités du Groupe Swiss Post ont été conclus et entreront en vigueur à compter de la clôture de l'opération. La valeur de l'entreprise est évaluée à : 17,5 millions de CHF.



Le Groupe Triomphe argenté

Le Groupe Triomphe est résolument inscrit depuis plusieurs années dans une démarche managériale #RSE. Un engagement qui se traduit en 2020 par une médaille d'argent décernée par EcoVadis avec une note globale de 64/100.

Mention spéciale pour la catégorie Social et Droits de l'Homme, avec un score de 70/100, en cohérence avec une gestion RH du Groupe misant notamment sur la formation, le développement des compétences, la valorisation et l'évolution professionnelle des salariés.



La solidarité avec Mickey



Depuis le 24 avril, Disneyland Paris a mis à disposition un espace pour assister la préfecture de Seine-et-Marne, les sapeurs-pompiers et les autorités sanitaires dans l'effort de vaccination.

Un très grand centre de vaccination a en effet été installé au sein du centre de convention du Disney's Newport Bay Club.

« Disneyland Paris est fier de soutenir les autorités publiques en mettant à disposition de la préfecture de Seine-et-Marne le centre de convention du Disney's Newport Bay Club afin d'administrer des vaccins contre la COVID-19, » a déclaré Éric Marion, Vice-Président Opérations de Disneyland Paris.

Du nouveau en France dans les transmissions sans-fil, le 60 GHz –Qualité FH

Les liaisons radiofréquences exploitant une bande de fréquence à 60GHz (protocole 802.11ad ou WiGig) permettent d'atteindre des débits très élevés (débit réel jusqu'à 2Gb/s). La bande de fréquence 57-66 GHz est harmonisée en Europe pour la transmission de données large-bande depuis de nombreuses années, mais les installations fixes en extérieur étaient jusqu'à présent interdites en France.

L'ANFR a pris une part active dans la définition des nouvelles conditions techniques afin de favoriser l'innovation et de trouver un équilibre entre les différents usages : la première correspond à la réglementation existante et la dernière catégorie, avec une PIRE de 55 dBm (300 kW), est conçue comme un feu vert au déploiement des liaisons point-à-point ou point-multi-point.

Les produits 60 GHz évitent les problèmes d'auto-interférence

La quantité massive de spectre sans bruit rend la bande 60 GHz idéale pour les applications point à point et point à multipoint à haut débit. La demande d'augmentation de la bande passante augmente chaque jour à mesure que les fréquences couramment utilisées

sous licence et sans licence deviennent saturées, ce qui rend difficile le déploiement de liaisons sans fil à haut débit et à faible latence.

La bande 60 GHz est caractérisée comme étant fortement affectée par l'absorption d'oxygène, ce qui signifie que les signaux émis par une radio 60 GHz ne voyageront pas aussi loin que les autres fréquences (distance maximum de 800m pour un débit garanti d'1Gb/s et une stabilité du lien). La réutilisation des fréquences rend les produits idéaux non seulement pour les zones rurales ouvertes, mais également pour les déploiements urbains denses. De plus, la colocation de plusieurs unités sur une seule tour est possible en raison des largeurs de faisceau étroites qui sont obtenues grâce à la fois aux

antennes directionnelles à gain élevé et à la technologie de formation de faisceau focalisée. Ces avantages montrent que les produits 60 GHz évitent les problèmes d'auto-interférence généralement observés sur d'autres fréquences et garantissent une sécurité accrue de vos liaisons sans fil.

Question de sécurisation

Pour accroître la sécurité des liens 60GHz, la mise en place de Vlan's, routage et d'access list permettra de sécuriser la couche réseau sur votre liaison. Cela signifie que les produits associés doivent être de niveau 3 même s'ils n'ont pas vocation à être le cœur de réseau. L'autre avantage d'avoir des équipements de transmissions de niveau 3 est de faciliter l'intégration dans une infrastructure réseau complexe.

La fonction ultime pour ces produits radio est d'embarquer un pare-feu pour filtrer de manière très fine les trames qui transitent sur la liaison.

Réflexe #Cyber Sécurité les produits 60 GHz évitent les problèmes d'auto-interférence : il ne faudra pas négliger l'accès au management de l'antenne avec l'utilisation de l'HTTPS ou du SSH, tout en désactivant l'HTTP et le telnet.

Nous avons testé avec succès les produits EH-500 et EH-600 de chez SIKLU ainsi que la gamme P1000M60GHZ de chez VODENN.

PAR VINCENT PÉRU,
DIRECTEUR DE VIDÉO CONCEPT
ARCHITECTE DESIGNER IT – VIDÉO
PROTECTION / TRANSMISSIONS ET
SMART SOLUTIONS



De gauche à droite : Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Claude Tarlet, Président de la Fédération Française de la Sécurité privée (FFSP), Élisabeth Borne, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, David Ofek, Président de la Fédération Française de la Cybersécurité (FFCyber), Danièle Meslier, Présidente de l'Association des Métiers de la Sécurité (ADMS)

La sécurité privée s'engage auprès de la ministre du Travail pour créer 25000 emplois

La Fédération Française de la Sécurité privée (FFSP), avec deux de ses organisations membres, l'Association des Métiers de la Sécurité (ADMS) et la Fédération Française de la Cybersécurité (FFCyber), a signé une convention avec la ministre du Travail, Élisabeth Borne et le Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises, Thibaut Guilluy. La convention, signée lundi 10 mai au ministère du Travail, prévoit la formation et l'embauche de 20 000 jeunes dans les métiers de la cybersécurité, et 5 000 embauches de jeunes dans la surveillance humaine, avec la possibilité d'évoluer vers la cybersécurité. Pris dans le cadre du programme "1 jeune, 1 solution", qui fait partie du plan de relance, cet engagement traduit le dynamisme de la filière sécurité privée, qui s'ouvre aux métiers de la cybersécurité afin de pouvoir proposer à l'avenir des parcours de carrière plus riches, adaptés aux différentes étapes de la vie.

La DRSD s'inquiète d'une flambée de l'ingérence économique

Les 1500 agents de la Direction du renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD) sont sur le pont. Pour leur patron, le général de corps d'armée Éric Bucquet, « le niveau de menace n'a jamais été si élevé, et la crise provoquée par la pandémie de Covid-19 l'a encore renforcé ». Avec pour conséquence une accentuation des menaces d'ingérence économique en provenance de l'étranger.



Laure TOUREZ,
Présidente
du CJCS et
Claude TARLET,
Président de la
FFSP, le 5 mai
2021

Les jeunes cadres rejoignent la FFSP

Le premier réseau dédié aux jeunes et futurs cadres des métiers de la sécurité globale, Le Club des Jeunes Cadres en Sécurité, rejoint la #FFSP qui rassemble désormais vingt organisations professionnelles de la filière.

En savoir plus sur le CJCS :
www.cjcs.assoconnect.com

3 questions à

... Patrice Béal, président du groupement Alian's



Vous avez créé Alian's avec Vincent Andrin, président de Sotel et Stéphane Bidault, président de TEB V&S. En quoi consiste cette alliance ?

Il s'agit avant tout d'une aventure humaine avec des entrepreneurs passionnés par leur métier et qui ont une vision partagée.

ALIAN'S est un Groupement dont l'objectif est d'accompagner les entreprises qui souhaitent adopter et exécuter avec confiance une stratégie globale en matière de sécurité. Il s'agit de la 1^{ère} organisation qui regroupe les trois principaux métiers de la sécurité « *la surveillance humaine, la télésurveillance et l'intégration* ».

Nous disposons d'une implantation nationale de proximité et nous représentons un CA de plus de 70 M€ permettant de proposer à l'ensemble des entreprises françaises des solutions à forte valeur ajoutée. Nous affichons par ailleurs une volonté forte de développement afin de peser de manière significative sur le marché à horizon 5 ans.

Enfin, le principe de solidarité des membres du groupement est un véritable engagement de pérennité pour les clients qui nous font confiance.

Quel est l'intérêt pour vos clients ?

Les métiers de la sécurité évoluent très rapidement notamment avec l'arrivée d'innovations technologiques et de l'intelligence artificielle. Cela nécessite de leur part d'avoir une veille permanente. En parallèle, les risques évoluent de plus en plus vite avec des cycles de transformation de plus en plus courts. Cela nécessite une solution de sécurité agile qui doit s'adapter en permanence à de nouveaux risques.

Le fait de s'unir pour nos clients permet d'éprouver nos processus d'intégration de solutions globales dans un objectif d'efficacité et sur le long terme.

En quoi ce groupement est-il pertinent dans le paysage de la sécurité privée français ?

Nous sommes convaincus que l'offre globale que nous proposons est une

réponse adaptée aux entreprises qui souhaitent investir dans la protection de leurs actifs. En effet, un arrêt de production, une atteinte à l'image, le vol et autres actes de malveillance sont autant de risques qu'il faut appréhender de manière globale.

D'autant que l'État n'est plus en mesure d'assurer seul la sécurité des citoyens. La responsabilité des entreprises de la filière de la sécurité est de s'inscrire dans le continuum de sécurité pour contribuer, avec les forces régaliennes, à la sécurité des français.

Cette vision moderne de nos métiers nécessite également de faire évoluer les profils et les compétences de nos collaborateurs qui sont de plus en plus connectés. Dans la mesure où le dernier maillon de la chaîne est un homme, la prise de décision doit être simple dans un environnement de plus en plus complexe. Nos solutions sont donc réalisées en gardant à l'esprit le facteur humain de notre filière, qu'il soit agent de sécurité, opérateur de télésurveillance ou installateur de système.

Byblos agit pour l'inclusion professionnelle

Agir pour l'inclusion professionnelle, recruter les talents de demain, accompagner des personnes qui ont envie de travailler, c'est au stade de l'Olympique Lyonnais qu'intervient BYBLOS GROUP dans le cadre du projet Fair[e], qui a pour ambition de créer un réseau de solidarité territoriale pour favoriser l'inclusion professionnelle.

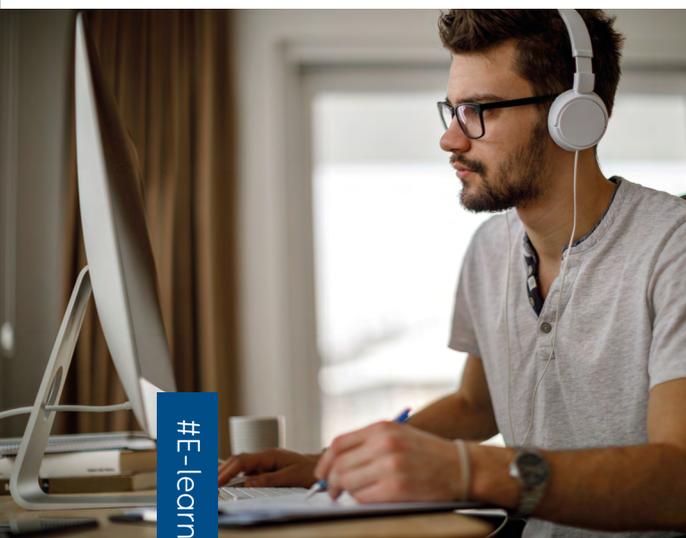
Le groupe a choisi Dania, en alternance dans son centre de formation BLUE CONCEPT, recrutée via le dispositif de 100Chances 100Emplois pour présenter ses métiers, ses formations et attester de l'engagement et de la mobilisation du groupe dans l'accompagnement des jeunes pour un emploi durable.

Une belle initiative !

Un nouveau modèle de caméra-piéton Motorola pour équiper les forces de sécurité intérieure dès le 1^{er} juillet 2021

Il équipera toutes les brigades de police et gendarmerie, soit près de 30 000 unités, puis tous les policiers et gendarmes individuellement d'ici l'année suivante.

Le nouveau modèle a été testé sur le terrain par les forces de sécurité afin de s'assurer qu'il répond aux enjeux opérationnels. Au terme de la procédure d'appel d'offres, c'est la société MOTOROLA qui a remporté ce marché.



#E-learning

L'avenir des formations en sécurité sera-t-il virtuel ?

Avec la crise sanitaire, le e-learning connaît une explosion sans précédent. Mais une autre technologie pointe désormais le bout de son nez : la réalité virtuelle (VR) et la réalité augmentée appliquées au domaine de la formation. Cette technologie serait d'une efficacité redoutable pour faciliter l'implication des participantes et participants, et l'adoption des bonnes pratiques. De quoi susciter l'intérêt du secteur de la sécurité.

Une appétence pour la digitalisation confirmée par une vaste enquête de Cegos, leader international de la formation. Dans son baromètre 2020, 86 % des DRH français indiquent que les formations organisées par leur entreprise auront lieu davantage à distance qu'avant la crise sanitaire. Et les salariés semblent adhérer : 47 % d'entre eux disent avoir participé à des formations à distance pendant la crise ou le confinement, et 97 % les ont jugées satisfaisantes.

Source : Goron, *Rendre notre monde plus sûr*, www.goron.fr

+ 4%

■ L'attractivité des métiers de la sécurité et de la sûreté en entreprise n'est plus à démontrer. Selon la dernière enquête du Club des directeurs de sécurité des entreprises, CDSE, les salaires moyens de la profession – tous niveaux confondus – sont 4 % au-dessus du marché toutes filières de métiers, et 15% pour les Directeurs.

Source : Enquête « Rémunérations et Parcours Professionnels » réalisée par Arthur Hunt Consulting pour le CDSE, janvier 2021. Résultats à retrouver dans leur globalité sur le site www.cdse.fr



Changements de têtes à la FFMI

Le 24 mars, **Gilles Mangialenti** a succédé à Philippe Charlot, en fonction depuis 2014, à la présidence du GIFEX, Groupement des fabricants installateurs de systèmes d'extinction automatiques fixes. Ingénieur de formation, Gilles Mangialenti est responsable des activités détection incendie, extinction automatique et désenfumage chez Desautel. Depuis 2012, il était également Vice-Président du GIFEX.



Le 8 avril, **Sylvain Belloir** a quant à lui succédé à Raoul Roth, en fonction depuis 2013, à la présidence du GIF, Groupement des Fabricants Installateurs de Matériel Coupe-feu et d'Évacuation des Fumées. Responsable communication et marketing chez Axter SKYDOME, puis Directeur développement et marketing chez Skydome, Sylvain Belloir exerce les responsabilités de Directeur des Opérations chez Essemes Services. Il est également engagé depuis de nombreuses années au sein du GIF.

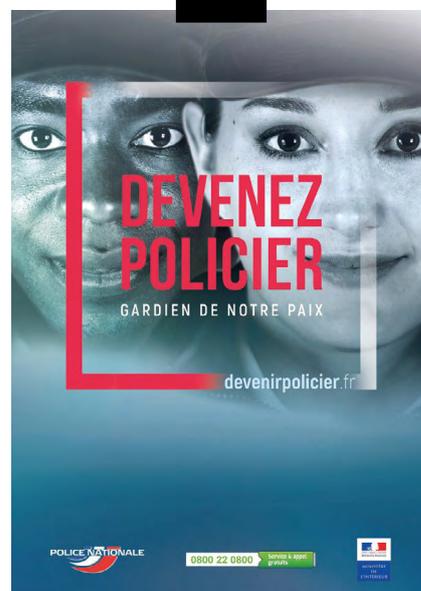
Le CNAPS publie son rapport annuel

Au-delà des conséquences de la crise sanitaire, le CNAPS relève plusieurs faits marquants : premières sessions de formation des agents de sécurité au maniement des armes, poursuite des travaux préparatoires aux grands événements à venir, tels que la Coupe du monde de rugby et les Jeux olympiques de Paris. À suivre sur le site www.cnaps.interieur.gouv.fr

La campagne a débuté le 25 mai et fait l'objet d'une stratégie cross-canal avec une déclinaison TV, affichage, digital qui correspond à l'ambition d'une audience élargie sur le territoire.

Le nouveau spot donne à voir la diversité des métiers et les grandes responsabilités qui reposent sur les policières et policiers, engagés pour garantir le respect des lois, le respect de l'État de droit et la cohésion sociale. Cette campagne est la première traduction du travail sur la nouvelle stratégie employeur de la police nationale qui place la protection comme pierre angulaire de ses missions, de sa raison d'être.

Nouvelle campagne de recrutement de la Police Nationale





Les relations entre l'État et la sécurité privée

La filière de la sécurité privée entretient avec l'État des relations d'intensité variable et fluctuante. La compréhension de ces relations est compliquée par la nature même des intéressés alors que la proposition de la loi relative à la sécurité globale entend apporter une nouvelle pierre à l'édifice.

PAR **XAVIER LATOUR**, PROFESSEUR DE DROIT,
DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT ET SCIENCE
POLITIQUE DE NICE, UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



Les affirmations répétées en boucle depuis des années sur la coproduction, puis sur le continuum de sécurité limiteraient les réflexions à des thèmes connus, même convenus. Pourtant, les réflexes, les habitudes n'empêchent pas de porter un regard novateur, éventuellement décalé.

En d'autres termes, ne convient-il pas de se méfier des évidences ? Tandis que l'État serait en droit de se demander si la sécurité privée a la capacité de se transformer, cette dernière ne traverse-t-elle pas, de son côté, une crise de couple ?

D'un couple uni ...

Après presque quarante ans de vie commune, les liens se concrétisent de différentes façons.

D'abord, l'État s'est restructuré. Longtemps peu considérée en tant que telle, la sécurité privée est entrée plus nettement dans la sphère étatique. D'un simple objet de contrôle préfectoral, elle est devenue un interlocuteur reconnu.

Les discours témoignent, ensuite, de l'étroitesse des liens. La question ne se pose plus de savoir si la filière doit être un partenaire de l'État, mais comment l'associer encore davantage à la protection des biens et des personnes.

Enfin, le droit reflète les évolutions de la relation.

Le champ des missions de la sécurité privée s'est constamment étendu. Par-

fois, l'État a validé un transfert partiel d'activités (sécurité privée renforcée, par exemple). Autrement, il a légiféré pour faciliter la participation du privé à certaines opérations, comme le fonctionnement des périmètres de protection (article L 226-1 CSI).

Le recours à la certification, applicable à la protection embarquée (article L 616-1 CSI), et à la formation (article L 625-2 CSI), traduit aussi une volonté de renouveler les modes de régulation.

La consolidation du partenariat passe, par ailleurs, par différents instruments faiblement contraignants en droit, mais politiquement significatifs. Plusieurs types de convention sous-tendent ce mouvement (centres commerciaux, coopérations locales de sécurité, tourisme).

À la crise de couple ?

Si elle devait exister, elle ne serait ni inquiétante ni surprenante au regard de l'évolution normale d'une relation bilatérale faite de hauts, de bas, de questionnements et de remises en cause.

La qualité du dialogue avec les interlocuteurs ministériels relève d'une vision subjective. Le fait que la question revienne régulièrement incite à ne pas l'écarter pour cette seule raison. Les attentes ou les espoirs déçus ne sont d'ailleurs pas à sens unique.

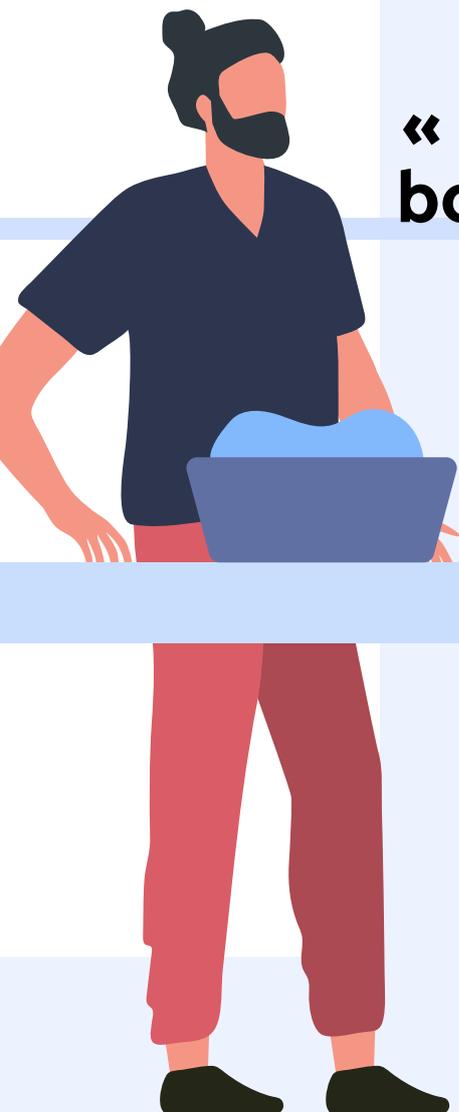
L'État entretient aussi des regrets. La structuration de la représentation demeure ainsi un thème d'intérêt.

Également, des sujets jugés importants n'ont toujours pas trouvé de solutions. Leur liste est longue et hétéroclite. Elle comprend le sort à réserver à la prévention de l'incendie, la protection juridique des agents, la sous-traitance, le juste prix... Plusieurs lois votées ces dernières années offraient la possibilité d'agir. Certains d'entre eux trouveront une réponse totale ou partielle dans la loi sur la sécurité globale.

Au-delà, le fonctionnement du CNAPS focalise l'attention, malgré les efforts constamment entrepris pour l'améliorer.



La crise sanitaire du printemps 2020 a suscité un trouble. Pourtant massivement engagées sur le terrain, les entreprises ont regretté la faiblesse, voire l'absence d'aide de l'État.



« Une sûreté aéroportuaire en bonne santé est indispensable pour permettre une reprise du secteur dans de bonnes conditions »

La sûreté aérienne et aéroportuaire, victime collatérale de la crise sanitaire, a subi une perte de 50% de son chiffre d'affaires. Alors que les voyages et déplacements reprennent, le magazine 360 a souhaité dresser un bilan du secteur.

ENTRETIEN AVEC
JEAN-BAPTISTE THÉLOT,
PRÉSIDENT DU SESA, SYNDICAT
DES ENTREPRISES DE SÛRETÉ
AÉROPORTUAIRE. PROPOS
RECUEILLIS PAR SANDRINE
LEGRAND-DIEZ.



Le trafic aérien s'est effondré en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire de la COVID-19. Quel est l'impact économique sur les activités de sûreté aérienne et aéroportuaire ?

Les activités de sûreté aéroportuaire ont été très fortement impactées avec un effondrement de près de 70% et une perte de plus de 50% du chiffre d'affaires en 2020 ; l'année 2021 ne débute pas mieux du fait des variants anglais, sud-africains et brésiliens et du 3^e confinement dont nous sortons tout juste.

Nous devons par ailleurs supporter un reste à charge important équivalent à 35 % de la masse salariale sur les salariés en chômage partiel. Ce reste à charge, non intégré dans la prise en charge de l'indemnité de chômage partiel, est constitué principalement des congés payés, de la PASA (Prime annuelle de sûreté aéroportuaire équivalant à un mois de salaire), de la PPI (Prime de performance individuelle également équivalant à un mois de salaire) et de la part de l'indemnité de chômage partiel non prise en charge par l'État.

Un impact économique d'autant plus fort que tous les experts s'accordent à dire que nous ne retrouverons les niveaux de trafic aérien d'avant-crise qu'en 2024-2025.

Quelles sont aujourd'hui vos attentes à l'égard des pouvoirs publics ?

Le dispositif actuel de chômage partiel par son ampleur et sa rapidité de mise en œuvre a bien sûr permis de sauver la grande majorité des emplois. Nous n'avons d'ailleurs constaté aucun PSE dans notre secteur d'activité. Cependant nous regrettons fortement que l'écosystème aéroportuaire, dont nous faisons partie, n'ait pas été intégré que dans la liste S1bis des secteurs sensibles conditionnée à une perte de 80% au moins de chiffres d'affaires.

Résultat, la majorité des entreprises de sûreté aéroportuaire n'ont bénéficié d'aucun accompagnement particulier et notamment pas du maintien de la prise en charge à 100% de l'indemnité de chômage partiel. Nous demandons aujourd'hui à intégrer la liste S1 des secteurs sensibles.

Nous demandons également à ce que le dispositif d'APLD soit adapté aux contraintes propres à l'aéroportuaire en y ajoutant plus de flexibilité sur l'individualisation et le taux moyen

maximum de temps chôme de 40% qui est difficilement applicable sur les terminaux fermés jusqu'en 2023.

Quelles mesures voudriez-vous par ailleurs voir mises en place afin d'assurer la reprise du secteur ?

Une sûreté aéroportuaire en bonne santé est indispensable pour une reprise du secteur dans de bonnes conditions. Or le financement de la sûreté aéroportuaire, qui est une délégation de service public, n'est aujourd'hui plus assuré. La sûreté est financée par une taxe prélevée sur chaque billet d'avion : avec la très forte baisse du nombre de passagers, les dépenses ne sont plus couvertes et ce sont des sociétés privées, aéroports et prestataires de sûreté, qui doivent équilibrer ce budget en pure perte. Cette situation n'est pas tenable dans la durée.

Par ailleurs, pour reprendre, le trafic aérien a besoin que les restrictions à la circulation des personnes soient levées. Il faut donc favoriser toutes les initiatives, type passeport sanitaire.

Quels sont les principaux enjeux auxquels les entreprises adhérentes du SESA sont confrontées à l'heure actuelle ? Et demain ?

Avec la crise sanitaire, toutes les technologies «Touchless» ont connu un gros coup d'accélérateur. Ainsi, le contrôle de sûreté est quasiment la seule étape pendant laquelle le passager est en contact avec des personnes.

Le respect et la mise en place des mesures sanitaires sont donc d'autant plus essentiels dans nos process de sûreté.

Ces mesures sanitaires risquent cependant d'impacter significativement le

modèle économique des Postes d'Inspection Filtrage : débit ralenti des PIFS et donc baisse de la productivité. Les appels d'offres à venir devront donc intégrer cette nouvelle réalité en plus de la difficulté à établir des prévisions de trafic pour les années à venir.

Par outre, le chômage partiel de longue durée ne sera pas sans conséquence sur nos personnels. L'accompagnement de nos collaborateurs dans le retour à l'activité sera un autre de nos enjeux importants dans les mois et les années à venir.

Enfin, à plus long terme, le monde après-Covid ne sera plus le même et nous devons réfléchir et intégrer certaines mesures sanitaires, même en période hors épidémie.

Comment envisagez-vous la reprise de vos activités ?

À court terme, l'incertitude reste forte, notamment en ce qui concerne la saison été à venir. Les conditions sanitaires, bien qu'étant en amélioration, restent fragiles et ne permettent donc pas d'établir des prévisions fiables pour les mois à venir.

La reprise sera probablement plus marquée à compter du dernier trimestre de l'année et se fera ensuite de manière progressive.

Nous devons donc nous armer de patience et mettre en place toutes les mesures pour accueillir les passagers dans les meilleures conditions.

Loi pour une sécurité globale préservant les libertés : ce qui change pour la sécurité privée

#Décryptage



La Loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés entre en vigueur progressivement depuis sa publication au Journal officiel le 26 mai.

Issue des travaux menés par les députés Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue en 2018, et mettant en œuvre plusieurs propositions issues du Livre blanc de la sécurité intérieure publié en 2020 par le ministre de l'Intérieur, cette loi instaure, pour la sécurité privée réglementée, des conditions d'accès plus strictes, des pouvoirs supplémentaires pour le CNAPS, et un encadrement économique renforcé en limitant la sous-traitance. Elle s'inscrit donc globalement dans la continuité des textes traitant de la sécurité privée depuis bientôt quarante ans. Ce n'est ni une véritable loi de confiance dans la sécurité privée,

ni une loi qui porte une ambition forte pour celle-ci. Les nouvelles missions et compétences sont très limitées (détection des drones et chiens détecteurs d'explosifs), et l'extension du champ réglementé attendue par certains acteurs est réduite à la remise d'un rapport. Le législateur reste prudent et attend des garanties supplémentaires.

Parmi les points résolument positifs, ce texte introduit une avancée attendue, qui s'inscrit malheureusement dans le contexte actuel, en instaurant des sanctions pénales renforcées pour les menaces et violences contre les agents, au même titre que les agents publics ou que d'autres professions exposées.

Point positif également, la diversité des activités, réglementées et non réglementées, commence à être mieux prise

en compte. Des extensions de prérogatives arrivent, comme l'assermentation des services de sécurité des bailleurs d'immeuble. La dynamique selon laquelle l'État confie des prérogatives supplémentaires aux polices municipales et à la sécurité privée se poursuit pas à pas, avec une grande prudence de la part du législateur.

Très actives dans la phase de débat parlementaire, la FFSP et ses organisations adhérentes ont pu faire entendre une partie de leurs attentes, et corriger les principales menaces contenues dans le texte ou dans les amendements proposés.

Tour d'horizon de ce qui attend les entreprises et salariés de la filière.

PAR **PIERRE BOUZIN**, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE LA FFSP
AUDITEUR DU MBA MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ, EOGN



La fin de la sous-traitance en cascade, un début de responsabilisation des donneurs d'ordre

Article phare de cette proposition de loi, l'article 19 encadre les modalités de sous-traitance. Les activités de surveillance humaine ou gardiennage (1° et 1°bis du L. 611-1) ne pourront plus être sous-traitées en totalité du contrat ou marché, mais seulement en partie, et uniquement à des sous-traitants de premier et de second rang. C'est-à-dire que le donneur d'ordre confie un marché à un entrepreneur principal, celui-ci peut sous-traiter une partie du marché à un premier sous-traitant, et ce sous-traitant peut, sous conditions, sous-traiter à son tour une partie à un second sous-traitant. Cet équilibre devrait permettre, sous réserve d'une application effective de ces dispositions, de faire disparaître la sous-traitance en cascade tout en préservant de nécessaires marges de manœuvre opérationnelles. Le donneur d'ordre est rendu responsable pénalement de vérifier que l'entrepreneur principal vérifie lui-même l'application des règles en matière de sous-traitance. C'est alambiqué, mais ce principe devrait permettre de lutter contre les donneurs d'ordre peu scrupuleux qui ferment totalement les yeux sur les conditions d'exécution de leur contrat.

Il est également indiqué que chaque sous-traité, entendre chaque contrat avec un sous-traitant, devra mentionner l'identité de l'ensemble des entreprises s'étant vues confier ou sous-traiter la prestation... et ce pour toutes les activités mentionnées au L. 611-1. Ces dispositions entrent en vigueur le 26 mai 2022, et sont applicables aux contrats conclus à partir de cette date. De la qualité de l'interprétation de ces textes par l'administration dépendra leur bonne application. Le risque de voir apparaître des situations très compliquées pour un résultat maigre en matière d'assainissement du marché existe.



Très actives dans la phase de débat parlementaire, la FFSP et ses organisations adhérentes ont pu faire entendre une partie de leurs attentes, et corriger les principales menaces contenues dans le texte ou dans les amendements proposés.

Un CNAPS aux prérogatives élargies, des sanctions disciplinaires renforcées

Une des mesures choc pour les entreprises du champ réglementé est probablement l'assermentation des agents du CNAPS (article 20). Ceux-ci vont pouvoir rédiger non plus des documents administratifs, mais des procès-verbaux, à la force juridique bien plus grande. Les agents assermentés du CNAPS pourront relever des identités, imposer à un auteur présumé d'infraction de se présenter à un OPJ, avec des sanctions pénales en cas de refus. Les agents assermentés du CNAPS pourront constater l'exercice d'un travail illégal ou l'emploi d'étrangers non autorisés à travailler, ce qui facilitera la lutte contre ces abus. Nous avons largement alerté les politiques sur les insuffisances de l'institution, le manque de formation et d'expérience de nombreux contrôleurs. Nous n'avons pu obtenir aucune garantie en ce sens, si ce n'est que les assermentations peuvent être levées par le Procureur de la République. Un décret définira les conditions de cette assermentation.



GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
EN SÉANCE PUBLIQUE AU SENAT

Le CNAPS peut désormais prononcer des interdictions temporaires d'exercer jusqu'à 7 ans contre 5 ans jusqu'alors. Les salariés peuvent se voir infliger des sanctions financières allant jusqu'à 7500€ en cas de manquement aux lois, règlements et obligations professionnelles et déontologiques (article 21). Les sanctions pécuniaires peuvent faire l'objet d'une publication sur le site du CNAPS. La publication des interdictions temporaires d'exercer sur le site du CNAPS devient automatique, sauf décision contraire de la commission d'agrément et de contrôle (article 22). Il peut être exigé de l'entreprise qu'elle publie la sanction sur tout support désigné dans la décision de sanction.

**Accès des étrangers :
les conditions se durcissent**

De nombreuses dispositions viennent conditionner l'accès des étrangers aux activités privées de sécurité, relevant

de l'article L.611-1 ou L. 621-1. L'article 23 exige, pour la délivrance d'une carte professionnelle à un étranger hors Union Européenne, d'être titulaire depuis au moins cinq ans d'un titre de séjour. L'entrée en formation sera désormais soumise à la possession d'un titre de séjour autorisant le travail. La connaissance de la langue française devra être justifiée par tout postulant étranger, qu'il soit issu de l'UE ou d'un pays tiers, pour l'exercice comme pour l'entrée en formation. Un décret viendra définir les modalités de cette justification. Le CNAPS pourra retirer une carte professionnelle si les exigences de titre de séjour ne sont plus remplies. Ces dispositions ont été validées par le Conseil constitutionnel qui, saisi sur ce point, considère que «la différence de traitement contestée est justifiée par une différence de situation et est en rapport direct avec l'objet de la loi».

Les textes réglementaires doivent être modifiés pour tenir compte de ces nouvelles dispositions, en principe dans les six mois à venir.

**Agréments dirigeants :
le couperet du casier judiciaire,
l'extension aux établissements se-
condaires et directeurs de service
interne de sécurité**

L'article 24 (initialement article 11, à ne pas confondre avec l'ex-article 24 très médiatisé) exige un casier judiciaire vierge (bulletin B2) pour obtenir un agrément dirigeant. L'agrément peut désormais aussi être retiré à un dirigeant qui verrait une condamnation inscrite à son casier, même si cette condamnation est sans rapport avec l'activité exercée, du fait des articles L. 612-8 et L. 622-8 qui demeurent inchangés. Un titulaire ou demandeur d'agrément dirigeant doit, le cas échéant, formuler une requête en exclusion de



LOÏC HERVÉ, RAPPORTEUR DU TEXTE AU SÉNAT

condamnations auprès du juge, car le CNAPS n'a plus le pouvoir d'apprécier la condamnation inscrite et est contraint de refuser la délivrance ou le renouvellement d'un agrément si le bulletin B2 n'est pas vierge.

Les agréments dirigeants seront en outre exigés, à compter du 26 novembre 2022, pour les dirigeants d'établissements secondaires et les directeurs ou gérants des services internes de sécurité (article 25). Il est également inscrit clairement dans la loi que le dirigeant qui veut exercer l'activité soumise à carte professionnelle doit obtenir la carte professionnelle en plus de l'agrément dirigeant, pour les activités relevant du L. 611-1 comme pour les détectives.

Une protection pénale devenue indispensable

L'article 27 aggrave les sanctions pé-

nales pour les violences commises contre des personnes exerçant une activité relevant des articles L. 611-1 et L. 621-1. Agresser un personnel de sécurité privée devient ainsi une circonstance aggravante, au même titre qu'agresser un mineur de 15 ans ou un agent public, par exemple. Malgré cette mesure de bon sens qui contribue à répondre au problème des violences subies par les forces de sécurité au sens large, certains groupes politiques n'ont pas hésité à tenter de faire rejeter cette disposition, au prétexte que nos agents n'étaient pas des agents publics!

En parallèle, des violences qui seraient commises par un agent de sécurité ou détective dans le cadre de ses fonctions sont également soumises à une sanction pénale aggravée.

Des évolutions sur les tenues professionnelles

Les agents de sécurité, transporteurs

de fonds et services de sécurité des bailleurs d'immeuble deviendront mieux identifiables, du fait des dispositions de l'article 28. Leur tenue devra en effet comprendre « *un ou plusieurs éléments d'identification communs* » ainsi qu'un « *numéro d'identification individuel* ». Ces éléments seront définis par un arrêté.

La FFSP a soutenu la démarche de l'ADMS en faveur d'une véritable carte professionnelle, délivrée par l'État, avec photo et numéro d'identification, dont le port serait obligatoire. Cela reste un objectif, et il ne nécessite pas de changement législatif.

Faisant suite notamment aux alertes du GPMSE, la loi clarifie la situation des télésurveilleurs, qui sont explicitement dispensés du port d'une tenue. La situation ubuesque d'agents du CNAPS sanctionnant des télésurveilleurs pour défaut de port de la tenue prendra donc fin.



ALICE THOUROT, RAPPORTEURE
DU TEXTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Vers une réglementation élargie à de nouveaux métiers

Demain, les installateurs de sécurité électronique, les professionnels du conseil en sécurité-sûreté, les prestataires de sécurité à l'international et les services de sécurité incendie devront-ils être soumis au livre VI du Code de la sécurité intérieure ? C'est la question posée par la loi, qui demande au gouvernement d'établir un rapport en ce sens.

Il est désormais essentiel que les acteurs formalisent collectivement leur approche et leurs attentes, dans le cadre des organisations professionnelles.

L'ouverture de deux nouveaux champs d'activité

L'article 36 permet désormais aux agents entrant dans le champ de l'article L. 611-1 d'utiliser des moyens de détection des drones aux abords des biens dont ils ont la garde et d'informer les services de l'État. Il n'est pas

question, en revanche, de moyens de neutralisation, qui relèvent de la compétence de l'État.

L'usage de chiens pour détecter des explosifs, et seulement des explosifs, est également rendu possible, moyennant une certification technique (dont les modalités seront définies par décret dans les 6 mois) et une déclaration préfectorale (article 37). La détection d'explosifs ne pourra pas être menée sur des personnes. Le conducteur de chien ne pourra pas effectuer des missions de fouille de bagages ou des palpations de sécurité.

Une transformation du CNAPS par ordonnance

Les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'exercice des missions du CNAPS pourront être modifiées par ordonnance, au plus tard le 26 mai 2022. Cet article 38 est une réponse aux préconisations du rapport de la Cour des comptes de 2018, qui appe-

lait notamment à réduire le poids des professionnels au sein des instances du CNAPS.

Le Conseil constitutionnel a partiellement censuré cet article dont la portée était trop large. L'habilitation permet donc au Gouvernement de transformer le CNAPS afin de « *modifier la composition de son collège et les missions des commissions d'agrément et de contrôle et d'étendre les pouvoirs exécutifs du directeur de l'établissement public et les prérogatives de ses agents de contrôle* ». Le sujet est délicat et ne manquera pas de susciter des débats !

La réforme des formations par ordonnance

Les modalités de formation et d'examen pourront être modifiées par ordonnance (article 39) dans les 24 mois suivant la publication de la loi, soit d'ici au 26 mai 2023. La volonté politique est ici notamment de renforcer l'impartialité des examens, auxquels des



représentants de l'État pourraient par exemple participer.

Dispositions diverses

La « *connaissance des principes de la République* » fera partie des conditions d'aptitude professionnelle et sera donc vraisemblablement intégrée aux formations obligatoires ainsi qu'aux examens (article 23). Un décret d'application est attendu dans les six mois.

La surveillance contre les actes de terrorisme par des agents privés figure désormais parmi les missions qui peuvent être autorisées à titre exceptionnel sur la voie publique (article 29).

Les **services de sécurité des bailleurs d'immeuble** (comme le GPIS ou le GITEs) pourront être assermentés pour constater les contraventions qui portent atteinte aux immeubles qu'ils surveillent, sans toutefois pouvoir mener une enquête (article 30). Un décret

d'application est attendu dans les six mois.

Les policiers nationaux en retraite peuvent désormais cumuler en totalité leur retraite et les revenus d'une activité de sécurité privée relevant du L. 611-1 (article 31). Cette possibilité n'est donc pas ouverte aux détectives ou aux formateurs.

L'article 32 est singulier. Il interdit aux personnes qui ont subi un retrait de carte professionnelle ou une interdiction temporaire, d'exercer une activité de formateur (pour les formations réglementées par le livre VI)... Ce alors même qu'aucune carte professionnelle n'est requise pour exercer comme formateur ! Les reconversions d'agents sanctionnés dans une activité de formation réglementée sont rendues illégales.

L'accès à une formation d'agent de sûreté

aéroportuaire ou d'agent de sécurité avec arme à feu sera désormais soumis à la production d'une lettre d'intention d'embauche, afin de limiter le nombre de personnes entrant dans ces formations sans que les débouchés professionnels n'existent (article 33).

L'agrément nécessaire pour pouvoir mener des palpations de sécurité est supprimé (article 34). C'est la seule mesure de simplification administrative du texte, mais ses conséquences ont été dénoncées par les professionnels de l'OPSE. La procédure d'agrément, donné pour chaque salarié et pour un employeur, favorisait en effet la structuration d'équipes de palpation pérennes, bien encadrées et bien formées. Nous resterons attentifs aux conséquences de cette déréglementation qui aura valeur de test.

Busy rider



30 ANS. POUR CERTAINS, C'EST LE PLUS BEL ÂGE DE LA VIE. CETTE ANNÉE, LE GROUPE VPS SOUFFLE SES 30 BOUGIES. UN BEL ANNIVERSAIRE ET L'OCCASION D'EN SAVOIR UN PEU PLUS SUR SON DIRIGEANT, JEAN-CHRISTOPHE CHWAT, ENTREPRENEUR PASSIONNÉ ET MOTARD GLOBE-TROTTEUR. TRAJECTOIRE HORS DES SENTIERS BATTUS.

PAR **SANDRINE LEGRAND-DIEZ**

depuis développé les activités et le profil du groupe. » C'est un euphémisme : en huit ans, il rachète une entreprise (Prodomo), lance une nouvelle entité (VPS Résidents Temporaires) ... multiplie le chiffre d'affaires par trois et les effectifs par deux !

Mais ce n'est pas tout : « aujourd'hui, je dirige cinq entreprises de sécurité privée : trois en France, une en Italie et une en Espagne ».

« Je trouverai un chemin, ou j'en ferai un »

Et pourtant... pourtant rien ne laissait présager un avenir professionnel dans la filière sécurité privée.

Après une maîtrise de droit, Jean-Christophe choisit de poursuivre ses études à l'IEP Paris et à l'ESSEC.

« J'ai ensuite été chargé de mission au cabinet du ministre de l'Industrie (1986-88) et occupé divers postes commerciaux et d'encadrement commercial chez Unysis (constructeur informatique) ».

Certes, un premier contact avait été établi en 1994, *« quand j'ai commencé à travailler pour De La Rue, entreprise britannique, leader mondial de la fabrication de billets de banque et de document d'identité »* ; deux domaines hautement sécurisés, technologiques et innovants.

En 2004, le parcours professionnel de Jean-Christophe est marqué par une expérience particulière. Il se souvient :

« j'avais été nommé président de la filiale marocaine d'un acteur majeur du transport de fonds. J'ai été particulièrement marqué par mes premières semaines dans ce pays, où je devais recruter, développer, transformer et aussi créer en complément une activité de surveillance humaine. Tout ceci dans un pays qui, à l'époque, hésitait à laisser une place à la sécurité privée, au côté du régalien ».

Le temps passe...

« L'herbe ne pousse jamais sur la route où tout le monde passe »

L'occasion se présente alors que Jean-Christophe travaille avec le fonds d'investissement à la reprise de l'entreprise et au développement en France et à l'étranger.

Le conseiller en investissement devient entrepreneur et fait connaissance avec

« Nous sécurisons 25 000 lieux et 1 500 chantiers, avec des solutions connectées, humaines et physiques. »

un secteur en pleine mutation (c'était en 2013).

« C'est un secteur extraordinaire aux multiples opportunités, tant en France qu'à l'étranger. En France il y a beaucoup à faire pour que la sécurité privée occupe plus de place dans la "production de sécurité, au côté de l'État". Les femmes, les hommes, les technologies et les entreprises existent. Il faut nous faire confiance, avoir confiance dans les technologies et dans notre façon raisonnée de les utiliser ! »

Une formation, une somme d'expériences et une vision internationale qui le conduisent à ne pas stigmatiser les dirigeants du secteur : *« Je ne crois pas qu'un dirigeant dans la sécurité privée soit, ou doive être, différent ou "spécifique". Il est comme tous les dirigeants,*

J

ean-Christophe Chwat est président du groupe VPS. Il est également président du GPMSE et vice-président de la FFSP. Trois fonctions qui traduisent

sa passion de l'entrepreneuriat. *« VPS a une place particulière sur le marché de la sécurité privée, indique son dirigeant. Nous sécurisons temporairement les lieux, bâtiments et chantiers vacants, inoccupés. Et ce afin de prévenir des occupations illégales et les dégradations. »* Pionnier, Sitex, qui fait partie du Groupe VPS, a inventé ce service il y a trente ans, d'abord à destination des bailleurs sociaux. *« Actuellement, nous sécurisons 25 000 lieux et 1 500 chantiers, avec des solutions connectées (alarmes et tours de vidéosurveillance), humaines (protection par occupation et surveillance humaine) et physiques (blindage). »*

La beauté de la vitesse

Une belle réussite et un développement soutenu pour le groupe que Jean-Christophe a rejoint en 2013. À l'époque, l'entreprise exerce une activité unique et cible un seul type de client, les bailleurs sociaux.

« Avec l'équipe de direction, nous avons



« Je ne crois pas qu'un dirigeant dans la sécurité privée soit, ou doive être, différent ou "spécifique" »

il doit faire preuve de leadership, savoir bien s'entourer, susciter l'engagement de ses équipes et avoir une vision qu'il sait partager. »

Et quand on lui demande quel est son plus beau souvenir professionnel, il évoque une expérience entrepreneuriale qui l'a transformé.

« Il y a quelques années j'ai été nommé dirigeant d'une entreprise de surveillance humaine de 5 000 personnes qui connaissait de grandes difficultés, pour en gérer la transmission. Je suis fier d'avoir pu transférer l'essentiel des contrats et des actifs, sauvegarder l'immense majorité des emplois et proposer pour les collaborateurs non repris une solution. Parmi ceux-ci, il y en a qui travaillent aujourd'hui avec moi. Cette expérience avec les équipes, les partenaires sociaux, les clients et tous les acteurs de

la procédure m'a transformé ! »

C'est sans doute pour cela que ses amis, ses collaborateurs, et les personnes qui l'entourent disent de lui qu'il est « *fidèle en amitié, constant dans ses convictions et calme par gros temps* ».

Mais le chemin ne s'arrête pas là. Par-delà les sentiers de la sécurité, vous pourrez croiser Jean-Christophe sur quelque route lointaine, « *je fais de la moto et pars très loin au moins une fois par an. En fin d'année, je vais avec un groupe d'amis en Afrique du Sud* ». Busy rider...

Engagé pour la sécurité privée !

« Il y a près de 5 ans un ancien président du GPMSE est venu me chercher en me disant qu'il y avait beaucoup à faire et que ça ne prendrait pas beaucoup de mon temps. Il avait seulement à moitié raison... Ce collectif me passionne. C'est pour cela que je me suis aussi engagé à la FFSP. Il est important de défendre les intérêts de nos métiers et de la filière toute entière auprès des pouvoirs publics et des parlementaires, échanger, construire l'avenir et ne pas le subir. », Jean-Christophe Chwat.

en toute sécurité

SUR NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET...

www.security-info.com



Des reportages vidéo

Le paiement électronique de vos achats

Le flux d'informations sur Twitter

Il est désormais possible de commander toutes nos publications via notre site : journaux, atlas, études de marché et articles en archives.

Nous avons également ouvert une véritable partie du site aux reportages photos et vidéo, consacrés à la vie de la profession, salons, congrès, etc.

Nous ouvrons notre site à la publicité, car réserver une bannière c'est accroître votre notoriété et votre visibilité auprès des personnalités importantes de la profession.



La consultation des archives du journal depuis 2017



TRANSVERSAL

Technologies et sécurité : l'union sacrée

L'INVITÉ

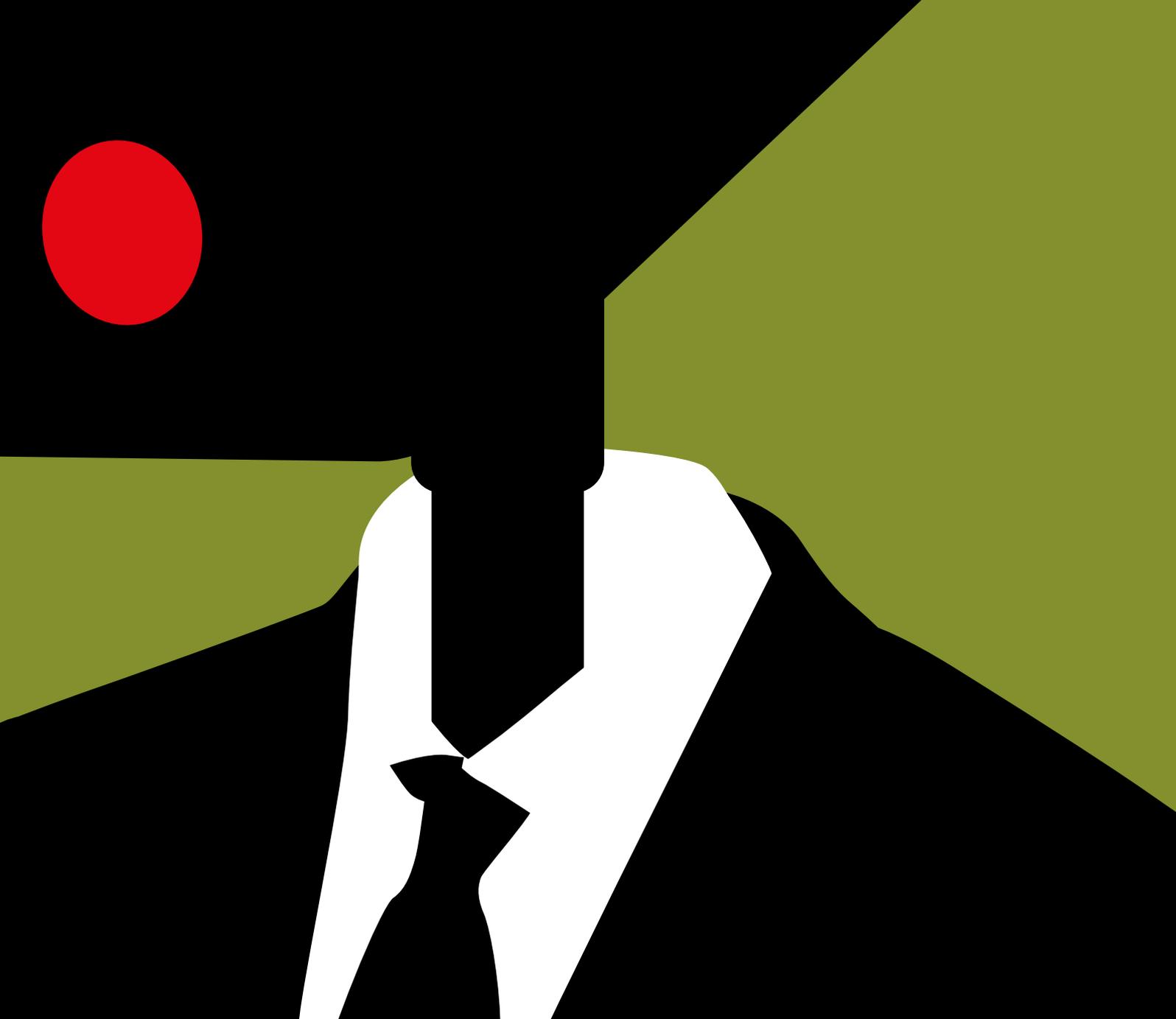
«Tous pour l'IA, l'IA pour tous », entretien avec Jean-Martin Jaspers, DMIA

CONJONCTURE

Regards croisés sur les technologies, leurs usages, leur avenir

INFOGRAPHIE

Facts and figures



UN DOSSIER RÉALISÉ PAR **SANDRINE LEGRAND-DIEZ**

Les technologies sont plus que jamais présentes dans les métiers de la sécurité privée. IA, hypervision, biométrie, reconnaissance faciale, etc. Quelles sont les solutions plébiscitées par les professionnels ? En quoi et comment les technologies vont-elles modifier le quotidien des agents ? Pour quels usages ? Pour répondre à ces questions, le magazine 360 a sollicité un panel d'experts incarnant les différents métiers de la filière. Regards croisés ...

Tous pour l'IA, l'IA pour tous !

Jean-Martin Jaspers est délégué ministériel à l'intelligence artificielle (DMIA) depuis la création de la délégation en septembre 2020. Sa mission : inventer de nouveaux services publics liés à la révolution de l'intelligence artificielle. Retour sur la genèse d'un projet atypique et présentation des missions et de la feuille de route de la DMIA.



De l'ordre de 80 projets d'IA sont aujourd'hui en cours d'industrialisation au Ml.

La devise de la DMIA est « Tous pour l'IA, l'IA pour tous » : comment cette formule se traduit-elle concrètement ?

Chacun des 550 000 collaborateurs des forces de sécurité, et des administrations territoriales qui relèvent du ministère de l'Intérieur est déjà un utilisateur d'un smartphone qui utilise massivement l'IA. Nous voulons cependant encore développer les formations et les compétences qui répondent aux enjeux posés par l'IA et qui vont mettre en lumière nos métiers et nos processus de décision entre 2021 et 2030.

La Gendarmerie nationale a réalisé une belle opération en mettant à la disposition de la totalité de ses 130 000 militaires et collaborateurs civils une série de modules d'eFormation sur l'IA et en incitant fortement à l'auto-formation. De l'ordre de 80 projets d'IA sont aujourd'hui, après 5 années d'efforts, en cours d'industrialisation au Ml, au stade du PoC (Preuve de concept) ou font l'objet de recherches.

Comme cela a été le cas pour l'informatique dans les années 1980, et internet dans les années 2000, l'IA va rentrer dans chaque métier du Ml très rapidement. Un vocabulaire d'une cinquantaine de nouveaux mots et concepts, comme le langage PYTHON qui est une des bases des algorithmes ou tous les noms des nouvelles grandes applications d'IA, vont rentrer dans le

langage courant des services. D'immenses défis juridiques et technologiques sont à relever pour mettre l'IA au service des forces humaines, et éviter que la France ne décroche par rapport au monde anglo-saxon et chinois qui ont un temps d'avance

Des dizaines de nouveaux métiers vont se préciser à cause de cette « Révolution de l'IA » dont les plus courants seront les data-scientistes assemblant des algorithmes, les datastewards qui vont travailler sur la qualité des données, et bien entendu des formateurs en IA qui vont enseigner à tous cette nouvelle matière des connaissances humaines.

Quels sont les objectifs et projets de la DMIA à court terme ?

Malgré des freins liés à la COVID19, la DMIA se concentre sur 5 principaux chantiers au début de cette année 2021. Mettre en réseau les acteurs qui ont déjà les compétences en IA, favoriser les projets améliorant les parcours des usagers dans les services publics grâce à l'IA, soutenir les expérimentations et les procédés innovants en veillant aussi au respect des règles éthiques de l'IA, et soutenir la naissance d'une stratégie ministérielle d'accélération pour l'IA sont ces 5 chantiers.

D'importants financements du plan de relance national et également de l'UE vont intervenir pour aider la France et les pays européens à mieux se positionner dans cette « Révolution de l'IA ». La DMIA soutiendra une dizaine de réponses à des appels à projets, en travaillant d'ailleurs très souvent avec des entreprises dans le cadre de partenariats et de consortiums. L'intelligence

humaine des entreprises qui innovent nous intéresse beaucoup.

En quoi et pourquoi l'IA constitue-t-elle un élément incontournable de la sécurité de la nation ?

La maîtrise de l'IA est d'abord un élément incontournable pour conserver un niveau de richesses à la Nation française dans les 2 prochaines décennies. Des richesses des territoires vont dépendre de leurs capacités à maîtriser la data, et d'éviter leurs pillages par ceux qui contrôleront les algorithmes.

La France doit pouvoir rejoindre le peloton de tête de l'IA dans le monde, en particulier par la formation de ses cadres dirigeants, qui reste un point faible que la stratégie nationale de 2018 pour l'IA n'a pas encore corrigé.

En 2021, des groupes de travail progressent pour aider le gouvernement à enclencher une nouvelle stratégie nationale d'accélération de l'IA ; cet exercice est indispensable pour notre souveraineté et pour être capables de protéger les emplois et le niveau de vie des français.

La sécurité privée est un acteur de la coproduction de la sécurité, concerné par l'IA et ses développements : en quoi la DMIA peut-elle accompagner la sécurité

privée ? Quel rôle la DMIA souhaite-t-elle jouer aux côtés des entreprises ?

Le préfet Renaud Vedel, mon prédécesseur, avait déjà parfaitement détecté l'importance des 320 000 collaborateurs qui assurent, dans le secteur privé, une coproduction de la sécurité avec l'État. Dès le mois de novembre 2020, la Fédération française de sécurité privée (FFSP) et la DMIA ont engagé leur coopération.

Beaucoup d'innovations dans des secteurs clés comme la Reconnaissance faciale et des images ou le Traitement automatisé du langage (TAL) sont développées dans des entreprises. Connaître ces acteurs, leur donner accès à la vision stratégique de la DMIA, et valoriser les PME françaises qui atteignent un niveau d'excellence en Europe fait partie de nos obligations.

↳ L'intelligence humaine des entreprises qui innovent nous intéresse beaucoup.

Comme le font nos amis espagnols et allemands, nous devons fortement soutenir la participation de PME et d'entreprises innovantes aux consortiums qui vont bénéficier, pour réaliser des programmes d'intérêt général en IA, de subventions publiques de l'État, de l'UE et des collectivités territoriales.

Le secteur des « smart and safe cities » peut devenir pour la France, un champ majeur de réussite collective si notre écosystème de l'IA se solidifie.

Le programme d'investissement d'avenir (PIA 4) sera l'un des outils financiers à mobiliser grâce à des appels à projets.

Quel(s) message(s) souhaiteriez-vous adresser aux dirigeants d'entreprises de sécurité privée ?

Le même que celui que j'offre aux préfets, aux responsables de la police et de la gendarmerie et à nos cadres dirigeants publics.

Ne pas se former à l'IA génère, de manière quasi-certaine, le déclin de votre « entreprise » entre 2025 et 2030. Cette nouvelle matière est à intégrer dans le management, et il est utile aussi de désigner dans chaque entreprise un collaborateur dédié à temps partiel ou à temps plein à l'IA. Dès qu'une PME atteint 50 ou 100 collaborateurs, la création d'une petite équipe ou un datalab IA devient indispensable pour capitaliser en interne ces compétences technologiques.

Vérifier que le PYTHON commence à être maîtrisé par certains salariés, que l'outil gratuit de formation France Université Numérique (FUN) ou les enseignements du CNAM

sont suivis par plusieurs cadres de l'entreprise est utile. Il convient de se préparer en 2021 / 2022 à mieux maîtriser les data et aussi à comprendre toutes les implications du RGPD qui sera croisé bientôt avec un nouveau règlement européen de l'IA arrivant au printemps 2021 par la volonté de Mme Von der

DMIA : pourquoi ? pour qui ? comment ?

Le ministre Gérald Darmanin a décidé, dans le cadre de la dynamique prospective du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure (LBSI), de construire une Délégation ministérielle pour l'Intelligence Artificielle (DMIA) qui booste ce champ technologique en plein développement. Placée sous l'autorité de Jean-Benoît Albertini, Secrétaire général du MI, la DMIA a comme mission de coordonner et de soutenir des forces en mouvement pour ce volet de la Révolution numérique. Le MI compte, dans ses directions générales, 7 data-labs IA qui conduisent des projets en IA avec leurs data-scientists. Chaque mois, un séminaire les réunit et la DMIA participe aussi à une dizaine d'instances européennes et nationales où se construisent les doctrines et projets faisant rentrer l'IA et les algorithmes dans les métiers du MI.

Cette délégation est une « administration de mission » qui travaille en étroite liaison avec la DNUM (Direction du Numérique) et le STS12 (Service des technologies et des systèmes d'informations, rattaché à la DGGN). Grâce aux partenariats avec les universités, les collectivités locales, des pays amis de la France, et les entreprises, la DMIA va aider à mieux structurer l'écosystème de l'IA pour les affaires intérieures et de sécurité sur 2021 - 2030.

Leyen, présidente de la Commission et des 27 Chefs d'États européens, s'impose à tous.

Très peu de métiers vont pouvoir échapper à la pression continue de l'innovation par l'IA, et nous aurons aussi à observer de près ce que font pour la sécurité, nos collègues suédois, qui contrôlent les plus grands groupes privés mondiaux de sécurité privée ; israéliens, qui dominent de nombreux champs technologiques de l'IA ; et bien entendu américains et chinois qui conduisent la course en tête dans l'IA de sécurité.

Beaucoup d'opportunités vont se créer dans les métiers du contrôle des algorithmes. Le secteur privé généralement peut avancer plus vite que le secteur public par sa souplesse, et certains dirigeants vont pouvoir choisir cet axe stratégique pour faire grandir leurs entreprises.

Dans les salons professionnels, visiter dès cet été systématiquement des stands des entreprises expertes en IA est un excellent moyen de se former à moindre coût, et pour nouer de nouvelles alliances. Donner de temps en temps une « bourse doctorale » à un jeune master 2 au chômage, en l'intégrant pour 3 ans dans une entreprise, avec un sujet précis d'IA à traiter, sera non seulement une action utile pour nos diplômés, mais aussi un excellent investissement pour être prêt en 2025.



**Valoriser les PME
françaises qui
atteignent un niveau
d'excellence en Europe
fait partie de nos
obligations.**

Les nouvelles technologies de sécurité comme un accélérateur de l'évolution des missions de sécurité privée

PAR ARNAUD BROUQUIER, COPRÉSIDENT DE L'ANITEC,
ALLIANCE NATIONALE DES INTÉGRATEURS DE TECHNOLOGIES



Les caméras vidéo sont les outils les plus plébiscités en ce qui concerne les nouvelles technologies de sécurité électronique. Depuis leur création, les caméras n'ont cessé d'évoluer et représentent une part importante du marché de la sécurité électronique.

Elles peuvent être fixes sur un mur ou un mât, mobiles et déplaçables en fonction des besoins constatés autant par la police nationale que municipale.

Elles peuvent être embarquées (dans un véhicule, un train, demain sur les agents assermentés) et concourir à renforcer le sentiment de sécurité de nos concitoyens, empêcher ou limiter la commission d'un acte malveillant.

Elles peuvent être rotatives jusqu'à 360°. On les trouve avec des options de zoom, en mode infrarouge pour une parfaite visibilité nocturne, mu-

nies de réceptacles anti-vandalisme pour éviter les dégradations, ou d'une qualité d'image irréprochable avec des objectifs qui s'adaptent à la lumière ambiante.

Les enregistreurs sont utilisés pour stocker les images ou elles peuvent directement être mises en ligne grâce à l'option IP.

La vidéoprotection et la vidéo-surveillance sont désormais des systèmes numériques

De nos jours, les capteurs vidéo sont présents partout et se présentent sous des formes multiples. Dans les rues, dans les lieux publics comme les centres commerciaux et les immeubles recevant du public, dans les gares, etc.

Les capteurs, enrichis d'algorithmes, d'intelligence artificielle sur supports logiciels ou sur la caméra, sont en mesure de répondre à des nouveaux usages, comme la lecture des plaques d'immatriculation (LAPI), mais également procéder par analyse d'image pour la reconnaissance des visages. Ces nouveaux capteurs vidéo, agrégés à des bases de données publiques perfor-

mantes pourront apporter des délais de réponse raccourcis, permettre aux forces de sécurité intérieure d'anticiper les délits ou les crimes.

Les systèmes biométriques sont aujourd'hui utilisés dans presque toutes les options de sécurité (physique ou informatique) ; que ce soit pour valider un paiement, pour débloquer un smartphone ou un ordinateur.

La plus connue des technologies biométriques est le système par empreinte digitale. Mais la reconnaissance faciale est également de plus en plus utilisée. Avec le « sans contact » qui s'est accentué avec la crise sanitaire, la reconnaissance faciale va se développer davantage que l'empreinte digitale.

Les systèmes plus complexes utilisent la reconnaissance de l'iris de l'œil ou encore du contour de la main. Mais ceux-ci sont encore assez onéreux car ils nécessitent des matériaux plus complexes et faits sur mesure.

Des combinaisons intelligentes et performantes

Toutes ces technologies agrégées entre

elles peuvent former des systèmes complexes dits de « sécurité globale », c'est le cas par exemple des systèmes P.A.R.A.F.E (passage automatisé rapide aux frontières extérieures) présents dans les aéroports notamment ceux de Paris.

L'analyse des « données » (fichier des personnes recherchées, etc.) du passager dure un peu moins de 10 secondes. Après analyse et sans incident, le système validera l'entrée du passager dans la zone d'embarquement.

Pour la sécurité au quotidien, ces technologies peuvent être combinées pour des commerces sensibles (bijouteries ou pharmacies par exemple), à des caméras vidéo intelligentes, sur lesquelles sera agrégé un système de contrôle d'accès performant de type « serrures connectées » et/ou la connexion d'un système de brouillard opacifiant. En cas d'alerte ou d'une alarme générée par le système vidéo intelligent, un agent de télésurveillance peut déclencher la boîte contenant un procédé à base de glycol (identique à ceux utilisés dans les cigarettes électroniques) qui viendra obstruer totalement le commerce d'un brouillard opaque.

Cet effet aura pour mesure de prévenir un acte délictueux, voire d'empêcher la fuite des individus malveillants qui seront alors interceptés par les forces de l'ordre.

De l'expérimentation à l'usage généralisé

L'ANITEC est convaincue que les nouvelles technologies de sécurité permettront d'accompagner, voire d'anticiper, les évolutions des missions de sécurité dans les prochaines années.

Nous participons depuis plusieurs mois à des travaux d'envergure dans le domaine de la sûreté et de la sécurité dans les « territoires intelligents » ou les « bâtiments intelligents ».

Nous travaillons également sur la

proposition de loi « pour une sécurité globale préservant les libertés ». Nous souhaitons notamment que l'arrêté technique vidéoprotection du 3 août 2007 (désormais obsolète) soit mis à jour.

Les technologies évoluent à un rythme très rapide et cela obligera les acteurs privés et pouvoirs publics à plus de réactivité pour l'accompagnement d'une



Certaines technologies déployées par nos adhérents servent déjà en France et à l'étranger pour des scénarios combinés avec la vidéo intelligente



intégration des systèmes de sécurité électronique.

C'est déjà demain...

L'ensemble des technologies devra être géré avec un Building Operating System (hyperviseur intelligent de demain) qui adaptera les réponses aux nouveaux scénarios d'intervention, aux nouveaux usages et finalités qui pourront être déployés par les pouvoirs publics ou les municipalités par sa capacité à produire des « datas » fines et exploitables. À titre d'illustrations, le commissariat du futur ou le Centre de Supervision Urbain deviendra à l'échelle d'une ville, un Centre d'Opération de Sécurité Urbaine inédit. Il existera une interopérabilité organisationnelle entre fonctionnaires territoriaux et entreprises privées pour faire fonctionner sur un large spectre l'ensemble des services et des passerelles devront être mises en œuvre pour rendre les territoires intelligents pertinents et efficaces. L'axe des PPP (Partenariats Publics et Privés) sera à notre sens cette passerelle de renouveau organisationnel et opérationnel.

Certaines technologies déployées par nos adhérents servent déjà en France et à l'étranger pour des scénarios combinés avec la vidéo intelligente. Elles peuvent servir à une mission de vidéo-verbalisation, mais aussi participer en même temps à une meilleure gestion de développement durable, en rationalisant les flux de circulation des véhicules thermiques, électriques et hydrogènes, par exemple.

Autre exemple d'utilisation : nos adhérents peuvent d'ores et déjà anticiper et combiner un système de contrôle d'accès pour filtrer les entrants, avec une caméra vidéo intelligente capable d'assurer la gestion intelligente d'un parking public ou celle d'un hôpital. Cette

solution offre le confort de la sécurité et apporte une vision économique au lieu, en choisissant d'opter pour une solution de gratuité dans le cadre d'une mobilité facilitée ou de rendre payant l'espace public dédié pour le réguler ou le contrôler.

Par l'intermédiaire des API publiques (interfaces de programmation, ensemble de définitions et de protocoles qui facilitent la création et l'intégration de logiciels d'applications) dont on peut espérer la gratuité, mais également celles du privé, nous serons en mesure dans moins d'une décennie d'offrir aux clients publics et privés des interfaces de nouveaux services basées sur l'or noir de la « data » qui viendront bouleverser les domaines de la sécurité et de la sûreté, mais aussi notre confort de vie au quotidien.

Nos adhérents travaillent déjà sur ces projections nouvelles et élaborent en ce moment même ce que seront les nouveaux modèles économiques à travers un guide sur « l'Opérateur Local de Services Numériques ».

L'expertise des intégrateurs électrociens résulte des multiples échanges sur le cahier des charges de leurs clients, de leurs entretiens préalables avec les Délégués à la Protection des Données, avec les Directions de Sécurité Informatique, avec les Directeurs de Sécurité Publiques ou les Référents Sûreté de la Police ou de la Gendarmerie.



L'analyse des data est un vrai plus

Les nouvelles technologies ont permis d'être plus exigeants pour la sécurité au sens large : plus d'informations, plus de data, la course aux images de qualité, etc. Notre rôle devient indéniablement orienté vers le conseil. Cette course effrénée pose un souci de formation pour les intégrateurs, une nouvelle génération de techniciens voit le jour.

Le paradoxe de l'IA

L'IA tout le monde en parle, mais au fond très peu de sociétés ont réellement investi dans ce domaine. March Networks est un précurseur depuis bien longtemps, cette année 2021 et 2022 seront très orientées dans ces nouveaux domaines.

Des applications concrètes

Ces nouvelles offres ont pour vocation à être utilisées par les différents services marketing ou financiers, dans le retail,... l'analyse des data est un vrai plus pour mieux connaître sa clientèle. La sécurité renforcée dans les transports, primordiale à court terme, la mobilité et une recherche simplifiée, la réactivité immédiate, constituent quelques exemples d'usages. Le secteur bancaire en France sera aussi un secteur qui pourra certainement profiter de toutes ces nouvelles possibilités : tracking, vigilance, informations... Tout cela dans le respect des règles européennes en vigueur, bien entendu.



PAR PHILIPPE LATOUR, REGIONAL SALES MANAGER FRANCE, BELGIQUE & LUXEMBOURG, MARCH NETWORKS

L'hypervision est une solution d'avenir pour les directeurs de sécurité et les acteurs de la sécurité en général

PAR CHRISTOPHE BUGAUD,
DIRECTEUR DE L'INNOVATION D'AZURSOFT



E

n tant que directeur de l'innovation, les technologies font partie de mon quotidien.

Au premier rang

des évolutions marquantes des 5 dernières années figurent les dernières générations de caméras vidéo, de plus en plus intelligentes qui permettent une analyse d'images de plus en plus fiable et sophistiquée.

La démocratisation de la fibre optique est aussi importante : elle permet de ramener des flux de données toujours plus importants (du client vers le télé-surveilleur).

Enfin, les récentes évolutions des technologies Web qui permettent de proposer des applications « full web » intégrées à nos solutions pour une installation simplifiée et une maintenance plus simple et moins coûteuses. Le « full web » a aussi montré son utilité récemment du fait du développement du télétravail : certains opérateurs ont pu travailler depuis leur domicile en

toute sécurité, sans investissement supplémentaire. En outre, il permettra également de proposer nos solutions sous forme de SAAS (Software As A Service).

L'hypervision, outil de pilotage et aide à la décision

L'hypervision est au cœur de notre activité puisqu'AzurSoft est notamment éditeur de l'hyperviseur ACTIVES. En tant qu'entreprise innovante, nous nous appuyons également sur l'IA à travers des actions de recherche qui sont menées en partenariat avec l'INRIA. Les solutions existantes intègrent les systèmes de biométrie ou de reconnaissance faciale.

Je considère que l'hypervision est une solution d'avenir pour les directeurs de sécurité et les acteurs de la sécurité en général. L'hyperviseur que nous avons développé permet de gérer et de contrôler l'ensemble des systèmes (hétérogènes, multi-marques et multi-protocoles) de sécurité, de sûreté et de gestion technique, avec une interface

utilisateur unique et full web ; il s'inscrit dans une démarche « prédictive » visant à anticiper les risques, analyser les menaces, etc. C'est un outil d'aide à la décision intuitif pour le directeur de la sécurité et la direction générale.

L'IA pour plus d'efficacité

Nous travaillons également à développer des solutions plus performantes grâce à l'IA : le système d'auto-apprentissage permet de distinguer vraies et fausses alarmes et donc de réduire drastiquement le flux d'alarmes intempestives tout en améliorant la qualité du travail des opérateurs et donc la qualité des prestations.

Les systèmes experts font aussi partie des usages stratégiques et éminemment utiles : ils sont capables d'identifier une succession d'événements qui suivent un scénario pré-établi et de déclencher au moment opportun des actions à mener ; c'est une sorte de « call to action » pour les acteurs de la sécurité et cela révèle toute l'utilité d'un hyperviseur.

Faire mieux tout en préservant les libertés individuelles auxquelles nous sommes attachés

PAR JEAN-PHILIPPE BÉRILLON, DIRECTEUR MÉTIER SÉCURITÉ,
DIRECTEUR GRANDS COMPTES EMEA, SAMSIC



Notre approche a considérablement évolué et aujourd'hui nous intégrons systématiquement une réflexion IA dans la réalisation des missions de nos agents. Nous nous posons la question de comment les simplifier, les rendre plus efficaces et in fine donner encore plus de sens à leur travail en les dégageant de tâches annexes pour qu'ils puissent se concentrer sur leur mission première. L'IA doit faciliter le traitement de l'information utile, permettre la prévention et la réactivité, rendre transparent le reporting, faciliter l'exécution de la mission, accroître l'efficacité. Samsic Sécurité a aussi fait le choix de se doter d'une capacité de création IA inhouse, et de créer des solutions qui correspondent à certains besoins de nos clients.

Toutes ces technologies concurrent à une amélioration globale de l'offre de sécurité

L'approche de Samsic Sécurité ne part pas d'une solution en cherchant com-

ment l'intégrer à l'offre. Notre approche est celle de la compréhension de la problématique de nos clients, le : de quoi s'agit-il ? Puis, en partant de cela de construire la réponse à apporter et quelle(s) solution(s) intégrer de façon pertinente. Aujourd'hui, au-delà de la qualité et de la variété des solutions disponibles sur le marché nous faisons face à un corpus réglementaire qui reste contraignant pour ne pas dire parfois inadapté ou manquant de cohérence pour déployer efficacement ces solutions. Il y a moyen de mieux faire tout en préservant les libertés individuelles auxquelles nous sommes tous attachés. La maturité de nos clients évolue aussi considérablement, et aujourd'hui le déploiement de drones ou de robots, de solutions d'hypervision intelligentes qui viennent renforcer l'action de nos agents sur le terrain est je crois parfaitement acquis par nombre d'entre eux.

Une évolution annoncée de la sécurité privée

Je crois tout d'abord à une évolution inéluctable du périmètre de la sécurité privée quant à la prise en charge de la sécurité au sein de l'espace public. La

sécurité privée est en charge de la sécurité du public sur de nombreux sites : gares, aéroports, ports, musées, salles de spectacles, centres commerciaux et de loisirs... et tout se passe bien. Ces technologies viendront s'intégrer sans pour autant faire de notre société celle de « 1984 » imaginée par Orwell. Il s'agit bien d'améliorer la qualité et l'efficacité de « l'effet final recherché » sur le terrain, c'est-à-dire anticiper les menaces et réduire les risques, intervenir avec rapidité, pertinence et efficacité ; ceci afin de permettre à nos clients de se consacrer à leur cœur de métier en accompagnant sereinement leur développement. Toutes ces technologies doivent nous permettre d'être plus encore dans la prévention, de construire une offre de sécurité transparente pour le client et l'utilisateur, de l'« invisible security » pour reprendre un terme anglo-saxon. Simultanément, nos agents monteront en compétence pour tout ce qui concerne la partie intervention et l'humain restera au cœur de la sécurité.

Rien n'est permanent, sauf le changement



PAR **FABIEN DHAINAUT**, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS, DIRECTION SAFCA, CAISSE D'ÉPARGNE HAUTS-DE-FRANCE



Les technologies sont en perpétuelles évolutions et elles demandent aux acteurs de la sécurité d'acquérir une maîtrise des outils informatiques dans leur globalité ; des logiciels jusqu'à la partie réseau. Pourquoi ? Afin d'optimiser l'utilisation des logiciels proposés par les intégrateurs et aussi de pouvoir échanger avec nos directions informatiques ; il est donc important d'avoir une ressource technique dans les équipes ou une prestation sur cette partie.

Garantir un niveau optimal de sécurité

Nous utilisons à ce jour de nombreux

logiciels tels que l'hypervision, les superviseurs matériels mais aussi par exemple un réseau de Visiophone IP afin d'avoir une réactivité en live sur les conditions d'ouvertures de nos sites. Ce réseau de 350 visiophones permet à tout moment de superviser la gestion des accès de nos agences lors d'évènements extérieurs mettant en danger la sécurité du site (manifestation extérieure, incivilité, ...).

L'ensemble de ces outils permettent au quotidien de piloter la sécurité et de garantir l'efficacité de l'ensemble de nos matériels afin d'assurer un niveau de sécurité optimum en permanence.

Rien n'est permanent...

Nous travaillons actuellement avec des partenaires sur plusieurs projets innovants : il est notamment prévu d'utiliser l'ensemble des données dans le but d'obtenir une cartographie des risques en temps réel, de travailler sur une intégration facile des outils liés à la sécurité dans le quotidien de nos collaborateurs, entre autres.

L'actualité montre aussi une évolution de l'approche sécurité avec la mise en place du télétravail ; ceci implique la nécessité d'actualiser nos procédures et de mettre en place de nouveaux outils ...

#Passage au numérique

« Notre profession a la chance de vivre une vraie révolution »

PAR LUC JOUVE, PRÉSIDENT-FONDATEUR DE SAS-AGIS SÉCURITÉ, PRÉSIDENT DE GPMSE INSTALLATION ET PILOTE DU THINK TANK IA DU GPMSE



L'évolution majeure de nos professions est le passage au numérique. Durant les dernières décennies, nous raccordions nos installations de sécurité sur nos centres de télésurveillance via des lignes analogiques, et ce, essentiellement pour la détection intrusion. Aujourd'hui, les supports sont numériques (lignes ADSL en dégroupage total, fibre, ...) et cela a modifié totalement la prise en compte de nouveaux risques notamment cyber. Les produits ont évolué ; aujourd'hui, il existe des centrales d'alarme certifiées NFA2P cyber, la pratique des installateurs a aussi évolué. La prise en compte du

risque cyber fait partie intégrante des études tant intrusion que vidéo.

Le Référentiel APSAD D32 Cybersécurité (document technique pour l'installation de systèmes de sécurité ou de sûreté sur un réseau informatique) ainsi que les préconisations de l'ANSSI sont indispensables dans nos études.

La gestion des mots de passe, l'information, la formation des clients sont indispensables. Ces modifications techniques ont modifié profondément le profil de nos techniciens qui aujourd'hui doivent avoir des compétences sur la gestion des réseaux, les bases du routage, TCP/IP, etc. Cela entraîne des niveaux de recrutement de nos équipes techniques différents et pour les anciens techniciens déjà en

poste une remise en cause profonde et une formation continue indispensable au risque de se retrouver dépassés.

Une fiabilité reconnue

Ces nouvelles technologies existent pour la plupart d'entre elles depuis longtemps. La différence est qu'aujourd'hui grâce à l'apprentissage automatique, ces systèmes atteignent une fiabilité permettant de les utiliser couramment. Prenons l'exemple de la reconnaissance faciale. Cette technologie a fait tellement de progrès quelle est utilisée aux postes frontières en Europe et que les États-Unis l'utilisent pour le traitement des visas. La gare routière de Madrid l'utilise pour combattre la délinquance avec des résultats très significatifs.

Les technologies, basées sur l'intelligence artificielle, permettent d'aider l'humain dans ses décisions

Il est plus simple et plus efficace d'utiliser un système de reconnaissance faciale à l'entrée d'un stade afin de gérer la foule et détecter ainsi une personne interdite d'accès que de se baser sur la seule compétence humaine. Toutefois, devant la machine, à distance, un agent de sécurité dûment formé pourra interpréter les résultats de cette dernière et ainsi aider ses collègues présents sur le terrain.

En cas d'alerte, un drone pourra décoller, immédiatement, et envoyer à des centaines de kilomètres en temps réel les images du site à un centre de télé-surveillance ou un téléopérateur pourra prendre des mesures efficaces.

En cas de recherche de délinquant, la mise en réseau sur l'ensemble des caméras d'une ville de la photo de la personne recherchée permettra aux forces régaliennes un gain de temps et d'efficacité sans précédent.

Protéger ET respecter la vie privée

Les Européens – et les Français particulièrement – sont très attachés au respect de leur vie privée. Il convient donc d'encadrer ces technologies d'intelligence artificielle, mais aussi d'encourager l'innovation et l'expérimentation. L'éthique doit être au cœur de cette prochaine réglementation, c'est d'ailleurs l'objet du think tank sur l'IA que j'anime au sein du GPMSE.

Il faut toutefois noter que certaines de ces technologies sont déjà utilisées dans le cadre de la répression routière en permettant la visualisation de l'intérieur du véhicule pour verbaliser des conducteurs utilisant leur smartphone ou n'ayant pas leur ceinture de sécurité.

Notre profession a la chance de vivre une vraie révolution que je comparerais à l'arrivée de l'électricité dans l'industrie.

La médaille et son revers



PAR JEAN-EMMANUEL DERNY,
DÉTECTIVE PRIVÉ, DIRECTEUR
D'ENQUÊTES, ROCHE INVESTIGATIONS



Depuis ces dernières années l'évolution des techniques électroniques et télécommunications ont formidablement transformé notre métier. En effet, fini de rechercher une cabine téléphonique pour contacter nos collègues et nos clients. Fini de se déplacer, souvent pour rien, afin de repérer les lieux d'une prochaine « planque », en vue d'une filature. Terminé les attentes au cadastre, ou à la mairie pour obtenir des informations légales. Beaucoup de recherches se font par Internet, mais les accès sont de plus en plus réglementés.

Les pièges de la toile

Notre profession est très drastiquement réglementée, aussi tout ce qui peut porter atteinte à la vie privée n'est pas recevable dans nos rapports, lesquels sont destinés très souvent à la justice.

Les nouvelles technologies ont également leur revers, c'est-à-dire que le mauvais côté des choses peut devenir une tentation. Ainsi, certains détectives privés, pensant certainement être plus malins que les autres, se sont trouvés pris dans la toile du darknet, en achetant des choses illégales et dangereuses auprès de « ripoux ». La suite est dans la presse et la conclusion sera au tribunal correctionnel. L'image de notre profession est à nouveau mise à mal auprès du ministère de l'Intérieur.

Un plan à 1 milliard d'euros pour renforcer la cybersécurité

Au cœur d'une période noire sur le front de la cybercriminalité, Emmanuel Macron a annoncé, le 18 février 2021, les grands axes de la stratégie nationale pour la cybersécurité. Sur la table : une enveloppe d'un milliard d'euros pour former des spécialistes et pour faire de la France un leader du domaine. Financée par France Relance et le Programme d'investissement d'avenir, la stratégie nationale pour la cybersécurité vise, entre autres, à doubler les effectifs de la filière d'ici à 2025.

Pour en savoir plus > www.gouvernement.fr

L'ANSSI fait évoluer ses processus de certification de sécurité

Conscient de l'évolution rapide et constante des menaces, le centre de certification national au sein de l'ANSSI propose maintenant un processus permettant de garantir, de manière continue, la sécurité des produits certifiés selon les Critères Communs. La mise en place de ce processus s'inscrit tant dans l'intérêt des bénéficiaires, qui ont l'assurance de choisir des solutions robustes dans le temps, que dans celui des offreurs, qui peuvent désormais démontrer leur capacité à maintenir un bon niveau de sécurité. Cette action permet d'assurer la cohérence avec les dispositions prises par le SOG-IS et le Cybersecurity Act, dont les mesures visent également à maintenir le niveau de sécurité des produits en prenant en compte les évolutions de la menace et des techniques d'attaques.

Pour en savoir plus > www.ssi.gouv.fr

Projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement : la CNIL publie ses avis

Afin de garantir un équilibre entre les impératifs légitimes de sécurité et le respect de la vie privée, la CNIL estime nécessaire d'encadrer plus strictement les dispositifs prévus par ce projet de loi. Elle a émis plusieurs observations en ce sens, dont certaines ont été prises en compte dans la version adoptée par le Gouvernement. Il appartient maintenant au législateur d'apprécier et de définir les contours de cet équilibre au regard des exigences constitutionnelles et européennes. La CNIL devra néanmoins être consultée sur certaines dispositions réglementaires d'application de la loi qui sera finalement adoptée.

Pour en savoir plus > www.cnil.fr

SECURITY/SAFETY & PREVENTION MEETINGS

LE SALON ONE TO ONE MEETINGS
DE LA SÉCURITÉ, SÛRETÉ,
PRÉVENTION, PROTECTION
DES PERSONNES ET DES BIENS

31 AOÛT,
01 & 02
SEPT. 2021

PALAIS
DES FESTIVALS
& DES CONGRÈS
DE CANNES

ILS ONT DÉJÀ CONFIRMÉ LEUR PARTICIPATION :



un événement partenaire officiel



WWW.SECURITY-AND-SAFETY-MEETINGS.COM

« Qu'est-ce qu'être policier en 2021 et pour les décennies à venir ? »

Annoncé par Emmanuel Macron en décembre 2020, le Beauvau de la sécurité a débuté en février avec l'objectif de nourrir « à l'horizon 2022 » un vaste plan de réforme des forces de l'ordre. Un exercice qui se veut ambitieux auquel le SCPN apporte sa contribution. Éclairage.



PAR **DAVID LE BARS**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU
SCPN, SYNDICAT DES COMMISSAIRES DE LA POLICE
NATIONALE



ette tribune est dédiée au Beauvau de la sécurité, auquel le SCPN participe activement au travers des 8 thématiques qui y

sont abordées : lien police/population, encadrement, recrutement, formation, relation avec la Justice, maintien de l'ordre, captation vidéo, contrôle interne et conditions matérielles.

Le SCPN a apporté ses contributions. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site du syndicat <https://le-scpn.fr>.

Un Beauvau pour quoi faire ?

Cet exercice de style pose toutefois de nombreuses questions fondamentales : quel est l'objectif poursuivi par ce Beauvau de la sécurité ?

Va-t-il déboucher sur une LOPSI, plusieurs fois promise ou annoncée mais dont les chances de réalisation s'amenuisent à l'approche des futures échéances électorales ? Des décisions structurantes pour la Police ? Une volonté de réorganiser l'encadrement et la formation ? Des arbitrages pour répartir différemment la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale ? Si l'existence de ces deux forces au sein du même ministère est consacrée par notre ministre de tutelle, il n'en demeure pas moins que cela doit entraîner un arbitrage clair pour décider d'une répartition, soit thématique, soit géographique, avec pour finalité de supprimer les doublons, les structures concurrentes et les dépenses qui en découlent pour le contribuable. Il devient urgent d'équilibrer les moyens et avantages alloués à chacune d'elles, car les inégalités de traitement ne sont

La Police Nationale ne doit ni être dans une posture de déni, ni dans une posture de flagellation.

plus comprises ni acceptées pour des sujets aussi importants que la reconnaissance (les décorations), la mobilité (le logement), la retraite, les moyens matériels et la répartition des charges.

L'individuel et le collectif

À l'évidence, ce Beauvau de la sécurité est aussi devenu une tribune dans laquelle les uns et les autres défendent des idées, des positions et des revendications. Cela pourrait se comprendre si la recherche de l'intérêt général guidait les divers intervenants, mais malheureusement les prises de position corporatistes ont parfois pris le pas sur les propositions constructives.

Les productions du SCPN correspondent aux positions constructives de chefs de service responsables et qui distinguent le corps de conception et de direction.

Pour chaque thématique, vous constaterez que nous poursuivons les objectifs suivants : défendre les commissaires de police en valorisant ce qu'ils sont et ce qu'ils font ; défendre l'institution en valorisant ce qu'elle est et ce qu'elle fait ; proposer des évolutions et des suggestions de réformes qui doivent nous permettre, tous corps confondus, de travailler dans de meilleures conditions, avec plus de

moyens et de soutiens, avec une formation (initiale et continue) renouvelée, et une meilleure protection tout au long de la carrière.

De la nécessité de repenser la Police

La Police Nationale ne doit ni être dans une posture de déni, ni dans une posture de flagellation.

Elle fait face, avec un engagement quotidien et abnégation, à une société en crise, à une augmentation de la contestation et des diverses formes de violences. Un juste équilibre doit être trouvé entre le nécessaire maintien de la paix et de l'ordre public et une plus grande ouverture vers nos concitoyens ; entre son fonctionnement hiérarchique interne et la prise en compte des attentes des nouvelles générations ; entre ce qui doit lui être confié et ce qui doit être assumé par les autres partenaires de la chaîne pénale.

Le Beauvau de la sécurité doit poursuivre un objectif attendu par chacun et chacune au sein de l'institution, et ainsi répondre à plusieurs questions essentielles : qu'est-ce qu'être policier en 2021 et pour les décennies à venir ? Comment donner envie et fidéliser celles et ceux qui font le choix de s'engager ? Comment les former et les accompagner avec des parcours de carrières, des perspectives et de la reconnaissance ? Si le Beauvau de la sécurité parvient à y répondre, les policiers de tous corps et de tous grades sauront que cette séquence n'aura pas été vaine.

« La protection contre l'incendie constitue une mission essentielle de sécurité ! »



La Fédération française des métiers de l'incendie, FFMI, fête ses 60 ans cette année. Un bel anniversaire que le magazine « 360 » a souhaité célébrer avec son président. Rétrospective, faits marquants, rayonnement français, continuum, ... Régis Cousin lève le voile sur la fédération, ses métiers, ses projets et les voies de développement à venir.

La FFMI fête ses 60 ans d'existence cette année. Quels sont les faits marquants qui ont jalonné ces 6 décennies ?

Notre Fédération est le fruit d'une longue histoire qui remonte même à 1933, avec les moyens de premier secours contre l'incendie, à savoir les extincteurs. Puis sont venus se greffer progressivement d'autres syndicats, comme les constructeurs dematériels pour les sapeurs-pompiers. Au début des années 60, la fédération française des matériels d'incendie est officiellement créée. Les distributeurs pour la fourniture et la maintenance de matériels incendie nous rejoignent à cette époque, tout comme les installateurs de sprinklers. Dans les années 70 et 80, les syndicats qui conçoivent les brouillards d'eau, les constructeurs installateurs de systèmes de détection incendie, et les fabricants de matériels coupe-feu et d'évacuation de fumées, ainsi qu'un groupement spécialisé en signalisation de sécurité (plans, consignes, panneaux...), viennent grossir les rangs. La FFMI a pris en compte la sécurité incendie domestique dès les années 90, avec un syndicat spécialisé notamment dans la fabrication des détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF). À ce titre, nous avons ardemment œuvré en faveur de la loi demars 2010, visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation, et dont la mise en application concrète date de 2015. En 2013, la Fédération Française du Matériel d'Incendie est devenue la Fédération Française des Métiers de l'Incendie. Ce changement de nom est intervenu pour mettre en avant les nouvelles perspectives de dé-

veloppement de la sécurité incendie ; matériels et services afférents. Depuis cette date, trois nouveaux syndicats nous ont rejoints : un syndicat spécialisé dans la formation-prévention, un autre dans les études en sécurité et prévention contre les risques d'incendie, et dernièrement les coordinateurs SSI. Enfin, la FFMI a créé les premiers « OSCARS de la Sécurité incendie » dès 1983. Nous organiserons cette année la 26^{ème} édition, après un report l'année dernière en raison de la pandémie de COVID 19. Elle est également devenue coorganisatrice du salon EXPOPROTECTION dès 1992.

La France fait aujourd'hui figure d'exemple en matière de lutte contre le risque incendie. En quoi et pourquoi ?

Il est vrai que notre pays est considéré à juste titre comme l'un des pays les plus protecteurs et les mieux réglementés en matière de sécurité incendie. Les récents événements de la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris ainsi qu'à l'usine Seveso de Lubrizol (10 000 tonnes de produits chimiques brûlés), en Normandie, sont venus rappeler l'importance des dégâts et les lourdes conséquences que pouvaient occasionner certains départs de feux non maîtrisés rapidement. Aujourd'hui, le constat est sans appel : dans les types de bâtiments pour lesquels la réglementation est la plus aboutie (ERP, IGH, ERT), le nombre de décès a considérablement baissé (moins de 50 personnes par an). Dans les bâtiments d'habitation, depuis la loi sur l'obligation d'installer chez soi un détecteur de fumée, un mouvement similaire se poursuit, et nous ne répèterons jamais assez que

cet appareil contribue à sauver des vies. C'est d'autant plus vrai quand on sait que si 70 % des incendies se produisent le jour, en revanche 70 % des décès ont lieu la nuit, quand les gens sont endormis. Mais il reste encore beaucoup à faire, et nous craignons qu'après l'impulsion donnée par la loi de 2010, l'équipement des logements avec au moins un DAAF opérationnel soit en repli et ce, sans pour autant que l'éducation au risque incendie se soit sensiblement développée. Enfin, notre pays est également en pointe dans la lutte contre les feux de forêts, avec un savoir-faire, une expertise et des matériels internationalement reconnus.

En quoi la FFMI contribue-t-elle à ce rayonnement français ?

Depuis 60 ans, la FFMI couvre l'ensemble du spectre de la sécurité incendie active avec 12 secteurs professionnels complémentaires. Elle constitue ainsi la référence représentative de l'ensemble de la sécurité incendie auprès des instances nationales, européennes et internationales, à travers l'investissement de plus d'une centaine d'experts. Ces derniers participent ainsi à une soixantaine de groupes de travail professionnels, contribuant à l'évolution des règles des prescripteurs-assureurs, des normes et des réglementations, de même qu'à la promotion de la certification. Sur le plan international, la FFMI a lancé en 2018 le Club Export de la Sécurité Civile, co-présidé par le Président de la FFMI et le Directeur Général de la Sécurité Civile. Concrètement, il s'agit d'être présent dans les salons internationaux afin de promouvoir la qualité et la fiabilité des produits et matériels de la filière industrielle française en

matière de sécurité incendie. C'est ainsi qu'en 2019, la FFMI a participé à une ambitieuse mission internationale de soutien à l'export en direction de la Tunisie et de la Libye. Et cette année, nous prévoyons de nous rendre en Ukraine courant juin pour participer au salon French Security Days, car la France figure dans le top 5 des partenaires stratégiques de ce pays en matière de sécurité, et les équipements de sécurité-incendie font partie des produits recherchés. Mais il s'agit aussi d'accueillir des délégations étrangères pour leur vanter nos savoir-faire. C'est dans cet esprit que nous avons par exemple accueilli, lors d'un Congrès de la FNSPF, une imposante délégation chinoise. La survenue de la pandémie de COVID 19 a temporairement stoppé notre élan, mais nous comptons poursuivre sur cette voie de l'internationalisation dès que possible. Comme dans tout secteur d'activité, il faut savoir « chasser en meute » et jouer collectif afin de faire triompher l'excellence française en la matière.

Quels sont les grands enjeux/défis qui animent aujourd'hui la FFMI ?

Depuis la création de la FFMI, nous avons toujours accompagné les pouvoirs publics dans l'élaboration des lois, des normes et des réglementations pour bâtir ensemble un socle commun de protection solide et pérenne en matière de sécurité incendie, et ce, en intégrant les préoccupations environnementales. Nous serons toujours vigilants pour que les acquis obtenus ne soient pas mis en péril. Je pense notamment à la loi ESSOC, qui permet



dans certains cas de pouvoir déroger aux règles applicables dans le domaine du désenfumage et du compartimentage, sous réserve d'obtenir « une solution d'effet équivalent ». Si l'esprit de la loi pourrait aller dans le bon sens, à savoir vouloir simplifier certaines dispositions pour alléger les contraintes, il faut prendre garde à ne jamais oublier de quoi il est question : la sécurité des personnes et des biens ! De même, l'incendie de Lubrizol a montré que, malgré un haut niveau de protection, nos entrepôts industriels avaient encore

des failles qu'il fallait combler. Avec les autorités compétentes, les assureurs (FFA), les laboratoires d'essai et les exploitants, nous nous y employons avec détermination pour éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise. Avec le développement des objets connectés, y compris dans notre domaine d'activité, les risques de cyber-attaques et de piratage deviennent bien réels, et nous continuons à collaborer étroitement avec l'ANSSI, afin de parer à toute éventualité. À l'égard du grand public, nous souhaitons œuvrer, avec d'autres,

à l'élaboration d'une culture du risque qui soit plus prégnante chez nos concitoyens. À ce jour, elle est globalement insuffisante chez la plupart d'entre eux, et il est nécessaire de la renforcer.

Quelle est aujourd'hui la place de la sécurité incendie dans le continuum de sécurité ? Quelle place, en tant que président de la FFMI, souhaiteriez-vous qu'elle occupe ?

Je considère tout d'abord que la protection contre l'incendie constitue une mission essentielle de sécurité ! C'est d'abord la sécurité des bâtiments qui permet d'assurer celle des personnes et des biens en cas d'incendie, ne l'oublions jamais. Si les métiers représentés par la FFMI ne sont pas historiquement intégrés au champ du CNAPS, ce qui correspond à une volonté partagée entre la puissance publique et la FFMI, il existe toutefois des préoccupations et des volontés communes, malgré les spécificités. Un continuum de sécurité existe entre nos champs d'action et nos prérogatives respectives, correspondant à une attente de la puissance publique, et plus généralement de nos concitoyens. Dans le champ plus large de la sécurité, la sécurité civile/incendie en constitue un pan à part entière, même s'il n'en est possiblement pas perçu comme aussi important. C'est dans cet esprit que nous sommes très attachés à étoffer en permanence nos liens avec nos partenaires privilégiés que sont le ministère de l'Intérieur, via la DGSCGC, et les sapeurs-pompiers, via leur fédération nationale (FNSPF). Nous sommes tous les trois membres fondateurs de l'Institut français de sé-

curité civile (IFRASEC), dont la vocation est de mieux sensibiliser notamment nos élus à nos problématiques et nos enjeux.

Terminons sur une note prospective : comment imaginez-vous la sécurité incendie dans 60 ans ?

Une chose est déjà certaine : je ne serai plus président de la FFMI ! Plus sérieusement, je pense que nous allons vers une sécurité incendie de plus en plus connectée et sophistiquée, avec des appareils et des matériels de haute technologie de plus en plus précis et miniaturisés. Mais je suis tout autant convaincu que l'évolution des systèmes et des matériels, aussi poussée soit-elle, aura toujours besoin des compétences humaines pour les faire fonctionner et les maintenir en bon état de marche. Le feu, et les dangers qui lui sont associés, a toujours existé et existera toujours ! Même si nos métiers et nos matériels évoluent, ils seront toujours indispensables pour garantir une protection optimale dans tous les types de bâtiments, et lutter efficacement contre les feux de forêt.



La Belgique en tête pour l'encadrement normatif des Robots Tueurs

Le 15 avril, la Belgique a pris la présidence du Groupe d'Experts Gouvernementaux (GGE) dédié aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létales autonomes, les soi-disant «Robots tueurs». Ce groupe d'experts, qui se réunit dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques à Genève, a pour objectif de clarifier les enjeux légaux, technologiques et militaires soulevés par ces nouvelles technologies, principalement au regard du respect du droit international humanitaire.

Le GGE a adopté fin 2019 onze principes directeurs en vue d'établir un cadre normatif et opérationnel sur les systèmes d'armes létales autonomes. La Belgique a joué un rôle moteur dans les travaux du groupe, notamment en proposant un principe directeur sur l'interaction homme-machine qui représente aujourd'hui la clé de voûte du futur cadre normatif et opérationnel. La présidence belge s'efforcera d'approfondir les discussions sur la substance en vue de parvenir à des recommandations consensuelles portant sur le cadre normatif et opérationnel, en conformité avec le mandat du GGE, qui seront ensuite proposées pour adoption à la 6^e Conférence de Révision de la Convention sur certaines armes classiques.

Interpol lance un app pour protéger les biens culturels

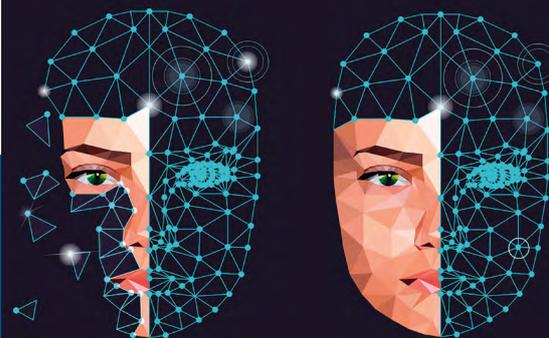


Le 6 mai, INTERPOL a annoncé le lancement d'une application spécialisée, ID-Art, qui permet à ses utilisateurs, allant des services chargés de l'application de la loi au grand public, de disposer d'un accès mobile à la base de données d'INTERPOL sur les œuvres d'art volées, de créer des catalogues de collections artistiques privées et de signaler des sites culturels menacés. ID-Art fait appel à un logiciel de reconnaissance d'images à la pointe de la technologie.

Elle est accessible et téléchargeable gratuitement depuis l'Apple Store et les Play Stores Google et Android.

LA RECONNAISSANCE FACIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Une cartographie juridique européenne



Rapport de la Fablex DL4T
Avril 2020

La reconnaissance faciale à l'épreuve du droit

13 pays étudiés, 53 expérimentations passés à la loupe, Caroline Lequesne Roth, maître de conférences en droit public à l'Université Côte d'Azur et directrice du Master II Droit algorithmique et Gouvernance des données, a mené une véritable enquête donnant lieu à la publication d'un rapport très documenté présentant la situation, les enjeux, le cadre, les limites, etc. de la reconnaissance faciale en Europe. Le titre « La Reconnaissance Faciale dans l'espace public - Une cartographie européenne » est quelque peu restrictif car, comme l'indique son auteur, « *l'étude résulte d'un travail de terrain et d'une analyse plus juridique visant à identifier et analyser la réalité des déploiements de la reconnaissance faciale, les lacunes de la législation européenne et formuler des recommandations à destination des décideurs politiques.* »

> Un rapport à consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://hal.univ-cotedazur.fr/hal-03133123/document>

Une approche européenne de l'IA

Le 21 avril, la Commission européenne a proposé de nouvelles règles et actions visant à faire de l'Europe le pôle mondial d'une intelligence artificielle (IA) digne de confiance.

La combinaison du tout premier cadre juridique sur l'IA et d'un nouveau plan coordonné avec les États membres garantira la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens et des entreprises, tout en renforçant l'adoption de l'IA, les investissements et l'innovation dans l'ensemble de l'UE. Cette approche sera complétée par de nouvelles règles concernant les machines, qui visent à accroître la confiance des utilisateurs dans la nouvelle génération polyvalente de produits en adaptant les dispositions relatives à la sécurité.

Les nouvelles règles, fondées sur une définition de l'IA à l'épreuve du temps, seront directement applicables dans tous les États membres.

L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication Suisse réalisera le certificat COVID d'ici à fin juin

L'Office fédéral de la santé publique de la Suisse (OFSP) a décidé de réaliser le certificat COVID avec la solution de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). D'ici à fin juin 2021, toutes les personnes vaccinées, guéries ou ayant reçu récemment un résultat de test négatif pourront, si elles le souhaitent, obtenir un certificat COVID infalsifiable.

La solution de l'OFIT est compatible avec celle de l'Union européenne (UE), sécurisée, limitée au minimum technique nécessaire et son code source (open source) est rendu public. Ce critère était déterminant pour la sélection.

Il convient de souligner l'implication des médecins, des pharmaciens et des autres parties prenantes.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Suisse participe à l'élaboration d'un certificat reconnu au niveau international (Smart Vaccination Certificate).





Le magazine de la sécurité globale

Publié sous l'égide de la Fédération française de la sécurité privée (FFSP), 360 est le magazine de la sécurité globale.

Il propose une vision panoramique de la sécurité. Intelligence, technologies et ressources, la convergence est stratégique. Le magazine 360 décrypte toutes les tendances, étudie les nouveaux positionnements, observe les modèles européens et donne la parole aux acteurs clés d'aujourd'hui et de demain.

■ **Une ligne éditoriale** pertinente qui conjugue tendances, visions d'entrepreneurs, témoignages, analyses, enquête ...

■ **Un rubriquage** clair qui structure l'information autour de thématiques variées.

Une diffusion à plus de 10 000 cibles

2021 / 2022

#4 JUN/AOÛT	#5 SEPTEMBRE/NOVEMBRE	#6 DÉCEMBRE/FÉVRIER	#7 MARS/MAI
<p>Parution 14 juin</p> <p>Remise des éléments 17/05</p> <p>➔ Dossier Technologies et sécurité : l'union sacrée</p>	<p>Parution 20 septembre</p> <p>Remise des éléments 30/08</p> <p>➔ Dossier La sécurité des banques à l'épreuve de la digitalisation</p>	<p>Parution 6 décembre</p> <p>Remise des éléments 15/11</p> <p>➔ Dossier Centres commerciaux, Covid et sécurité : faut-il imaginer un nouveau modèle ?</p>	<p>Parution 10 mars</p> <p>Remise des éléments 08/02</p> <p>➔ Dossier Le contrôle d'accès dans tous ses états</p>



FRENCHSHIELD

LA SÛRETÉ 360°

Dans une logique de souveraineté nationale et afin de répondre aux enjeux sécuritaires actuels, des experts français reconnus, à la tête de sociétés innovantes et de fabricants, s'associent pour former le premier cluster national de la sûreté et proposer une offre 360° intégrée, le FRENCHSHIELD.



AUDIT
CONSEIL
INGENIERIE



CYBERSECURITE



SECURITE
HUMAINE



SÛRETE
ELECTRONIQUE



PROTECTION
MECANIQUE ANTI-
INTRUSION

La sûreté 360° et 100%
Made in France

Faire rayonner l'expertise française
en matière de sûreté

Un Démonstrateur Sûreté-Sécurité in vivo : un terrain
de jeu unique

L'architecte de votre sûreté-sécurité
Un interlocuteur unique

www.frenchshield.paris
09 74 90 74 74
p.chabrol@frenchshield.paris

Évaluez vos risques professionnels

Le programme Branchez-vous santé vous propose un outil de pré-diagnostic de vos facteurs de risques

Pour connaître le niveau de prévention de votre entreprise et mettre en place les actions de prévention adaptées : g2p-prevention.com/diag



112020-92609 - crédit: photo : Getty Images - Stocksy



Didacthem

AG2R LA MONDIALE

**branchez-vous
santé**